

# Palestine

# Solidarité

68

avril 2019 | 3 €

## Dans ce numéro

- 2 LES GRANDES MARCHES DU RETOUR à Gaza**
- 4 TAREK LOUBANI À GAZA : médecin de l'urgence et du long terme**
- 5 ISRAËL ET LE TOURISME EN PALESTINE, exploitation et complicité internationale**
- 7 PRISONNIERS POLITIQUES PALESTINIENS : urgence !**
- 8 HÉBRON-AL KHALIL, la jeunesse contre la colonisation**
- 10 DÉMOCRATIE À L'ISRAËLIENNE... quelques aspects originaux**
- 14 LE PRISONNIER SAMARITAIN NADER SADAQA, voix de la liberté et de la foi en la justice humaine**
- 17 FACE À L'INSTRUMENTALISATION et aux amalgames**
- 19 UNE DIPLOMATIE qui bégaie**
- 21 CONTRADICTIONS MAJEURES de la politique française**
- 22 LA PALESTINE : un cas d'école, des cas pour l'école**
- 24 EUROVISION 2019 : pas en Israël !**
- 25 QUATRE QUESTIONS CLÉS pour les candidat(e)s aux élections européennes**
- 25 ACTIONS POUR LA RECONNAISSANCE DE L'État de Palestine**
- 26 INDISPENSABLES ET MÉCONNUS, nos permanents**
- 28 ÉCHOS DU CN des 9 et 10 mars**
- 29 POÉSIE POUR GAZA à Villeurbanne**
- 30 RIVENEUVE, une maison d'édition indépendante et engagée**

## La volonté contre l'impuissance

En « donnant » à Israël le Plateau du Golan qui ne lui appartient évidemment pas, Trump a clairement voté pour Benyamin Netanyahu. Il a, dans un même mouvement, jeté par-dessus bord un des principes fondamentaux de l'ONU : le refus de l'annexion de territoires par la force. Et précipité l'État d'Israël dans une fuite en avant qui pourra, un jour, lui coûter très cher.

Au moment où nous écrivons ces lignes, tout porte à croire que Netanyahu se maintiendra au pouvoir au sein d'une coalition plus raciste et annexionniste qu'elle ne l'a jamais été. Avec, en guise de concurrents, des militaires qui se vantent d'avoir tué plus de Palestiniens, et qui ne semblent également savoir penser qu'en termes d'annexion et de décisions unilatérales.

Pendant les élections, la politique de colonisation, de dépossession, de blocus de Gaza, de négation des droits du peuple palestinien est plus active que jamais ; les colons sont une force électorale qui compte, et l'obsession sécuritaire fait office de pensée politique.

Alors que la protection du peuple palestinien est, dans ces conditions, une priorité, la seule force internationale d'observation, la « TIPH » qui opérait à Hébron, s'est fait renvoyer sans ménagement par le gouvernement israélien.

Pour condamner cette politique, pour rappeler le droit, pour demander qu'un nouveau bain de sang soit évité à Gaza, la voix de la France est présente à l'ONU, par son ambassadeur dont le discours garde une certaine clarté. Mais au-delà des discours, c'est le constat d'impuissance qui devient la règle. Mettre en place un mécanisme de protection de la population palestinienne ? Impossible, nous dit-on, l'État d'Israël n'en voudra pas. Porter l'exigence de la levée du blocus de Gaza ? Oui, mais seulement à travers des mécanismes agréés par l'État d'Israël. Évoquer la possibilité de sanctions alors que les crimes de guerre commis contre les Palestiniens de Gaza sont pointés par la commission d'enquête mise en place par

l'ONU ? Non, on risquerait de mécontenter Israël...

Le 11 mai marquera le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'admission de l'État d'Israël à l'ONU, ce qui supposait l'acceptation par Israël de toutes ses résolutions. Ce doit être l'occasion d'affirmer de manière claire que le droit doit l'emporter sur la force brute : en reconnaissant l'État de Palestine dans ses frontières d'avant juin 1967, en réaffirmant le droit au retour des réfugiés palestiniens, en affirmant la volonté d'en finir avec les faits accomplis. En faisant preuve de courage politique, tout simplement.

Ce sont de nouveaux rapports de force qu'il faut construire, et les sociétés civiles doivent y prendre toute leur part.

Aux États-Unis, la politique israélienne n'est plus acceptable pour une bonne partie de l'électorat juif américain : c'est une transformation considérable qui s'est ainsi engagée.

En France, les tentatives de légiférer pour faire l'amalgame entre antisionisme et antisémitisme ont été massivement rejetées. Ce qui n'a pas empêché Emmanuel Macron, dans son discours au dîner du CRIF du 20 février, de tenter de conforter ces amalgames, de promouvoir une définition manipulée de l'antisémitisme, et d'attaquer une fois de plus les actions de Boycott, Désinvestissement et Sanctions. En faisant précéder ce discours pitoyable d'un appel téléphonique à Benyamin Netanyahu, le jour même où celui-ci annonçait son alliance avec l'extrême droite raciste, héritière des idées du rabbin Meir Kahane... Au nom de la lutte contre le racisme, cherchez l'erreur...

Le combat pour les droits du peuple palestinien, c'est aussi notre combat contre les ingérences de l'État d'Israël et de ses soutiens inconditionnels contre nos libertés. C'est un combat qui demande courage et persévérance. Nous n'en manquerons pas.

**Bertrand Heilbronn, 2 avril 2019**

## Les Grandes marches du retour à Gaza

« Et si 200 000 manifestants accompagnés par les médias internationaux marchaient pacifiquement et franchissaient la barrière de barbelés à l'est de Gaza pour entrer à quelques kilomètres de notre territoire occupé, porter les drapeaux palestiniens et les clés du retour ? Et si des dizaines de milliers de Palestiniens construisaient un village de tentes à l'intérieur d'Israël et insistaient pour y rester pacifiquement sans recourir à aucune forme de violence ? » Le message d'Ahmed Abu Artema\*, Palestinien de Gaza a été publié sur Facebook le 7 janvier 2018.

Le 30 mars, Journée de la Terre en Palestine commémorant le massacre de 1976<sup>(1)</sup> commençaient les Grandes marches du retour à Gaza. Ces manifestations populaires pacifiques, rassemblant chaque vendredi des dizaines de milliers palestiniens le long de la clôture de séparation avec Israël, se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui avec l'objectif d'alerter le monde sur le déni du droit international à l'encontre des Palestiniens.

L'annonce faite par Trump en décembre 2017 de déplacer l'ambassade américaine à Jérusalem, et ce à l'encontre du droit international, ainsi que de la réduction du financement de l'UNRWA, a été le déclencheur d'un mouvement citoyen de contestation en Palestine de grande ampleur. À Gaza, où le blocus israélien sévit de façon impitoyable depuis 12 ans, et où la division palestinienne accentue les difficultés économiques d'une population meurtrie, le mouvement s'est prolongé et amplifié. À l'issue d'un grand débat organisé fin 2017 à l'initiative de groupes de jeunes et d'activistes de la société civile palestinienne, a émergé l'idée de développer une nouvelle forme de résistance populaire, la résistance armée conduisant à un lourd tribut pour la population qui ne le supporterait pas. D'autres débats ont suivi, et se poursuivent encore, au sein de différentes organisations de la société civile, comités des réfugiés, groupes d'étudiants et de jeunes, mouvements de femmes, et également au sein des factions palestiniennes, pour convaincre notamment les partisans de la résistance armée, de la nécessité d'une résistance populaire non violente. Car la stratégie prônée par les initiateurs et portée par le plus grand

nombre, est bien celle d'une résistance populaire pacifique, troisième voie entre résistance armée et processus de négociations sans fin.

Le nom de « Grande marche du retour et de la levée du blocus » a été donné à ce mouvement de résistance, et un Haut comité national du même nom a été créé. Des objectifs stratégiques ont été définis pour la levée du blocus à Gaza, l'arrêt de la colonisation, la levée des sanctions collectives imposées sur la bande de Gaza par l'Autorité Palestinienne dans le cadre de la division politique, et la mise en place de conditions qui favorisent la restauration de l'union nationale, basée sur le principe d'un partenariat politique et non pas sur celui de vainqueur et de vaincu. Ce sont les objectifs que la Grande marche du retour poursuit.

Le Haut comité national rassemble 27 membres dont 17 représentants de factions politiques (un représentant par parti), et 10 représentants de la société civile : mouvements de jeunes, associations de femmes, syndicats, comités des réfugiés, etc. Aux côtés de ce Haut Comité, 13 comités de spécialisation ont été mis en place : le comité de la communication juridique, le comité de la communication internationale, le comité juridique, le comité médical, le comité des femmes, le comité des étudiants, le comité des jeunes, les comités des réfugiés...

Le Haut comité se réunit hebdomadairement et prend ses décisions à l'unanimité, ce qui a créé une unité palestinienne de terrain malgré la division politique qui persiste. Il évalue ses travaux de manière continue et supervise l'ensemble des activités de la Grande marche du retour dans les cinq points de rassemblement qui se trouvent le long de la barrière de séparation à l'est de Gaza. Le Comité a établi une liste de principes définissant la stratégie de la résistance pacifique qu'il s'attache à promouvoir en diffusant des documents d'informations sur des expériences à l'étranger, telle celle de Gandhi, et en organisant des ateliers de formation et d'échanges à destination notamment des jeunes. C'est également dans ce sens que sont organisées sur les lieux des manifestations différentes activités culturelles,



Les forces israéliennes tirent des gaz lacrymogènes sur les manifestants palestiniens près de la barrière de séparation entre Gaza et Israël, le 30 mars 2018

sportives, artistiques, culinaires... auxquelles participent enfants, jeunes et adultes présents.

Tous les Palestiniens de Gaza savent que s'aventurer le long de la barrière de séparation avec Israël, n'est pas sans risque. C'est le long de cette barrière jonchée des miradors tueurs israéliens, que se trouvent la majorité des terres cultivables de Gaza (amputées d'un tiers du fait de la zone tampon imposée par Israël) et où les agriculteurs sont fréquemment la cible des tirs israéliens. De fait, dès le premier jour de la Grande marche du retour le 30 mars 2018, l'armée israélienne a tiré à balles réelles sur les manifestants, faisant quinze morts et 1 400 blessés. Niant le droit des Palestiniens à manifester pacifiquement, droit garanti par les conventions internationales, l'État israélien a poursuivi chaque vendredi sa répression sanglante. Un an après le début des marches, le bilan humain est dramatiquement lourd : plus de 260 morts dont des personnels soignants, des journalistes, des personnes handicapées, et plus de 23 000 blessés, souvent handicapés à vie. Si l'importance des Marches fait toujours consensus à Gaza, certains groupes politiques estiment que ce bilan plaide pour un retour à la résistance armée. D'autres défendent la poursuite de la résistance pacifique, avec une nouvelle stratégie accompagnée de consignes de sécurité renforcées, en sachant toutefois qu'il est impossible de tout contrôler, notamment de nombreux jeunes gazaouis pour qui « *vie et mort sont égales* ».

Devant l'ampleur de la répression israélienne, le conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a mis en place en 2018 une commission d'enquête qui a rendu son rapport fin

février de cette année. Les conclusions du rapport<sup>(2)</sup> indiquent clairement qu'Israël a commis des actions qui pourraient constituer des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité. L'enquête était ciblée sur toutes les allégations de violations du droit international humanitaire, du droit international et des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en particulier dans la bande de Gaza occupée, dans le contexte de la répression militaire contre les manifestations de la Grande marche du retour qui ont commencé le 30 mars 2018. Malgré plusieurs demandes, Israël n'a pas accordé à la commission l'accès à Israël ou au Territoire

palestinien occupé, ni coopéré ni fourni d'informations. Le Gouvernement égyptien s'était déclaré disposé à permettre à la Commission d'accéder à Gaza, mais il ne l'a finalement pas fait, pour des raisons de sécurité.

La commission a enquêté sur les événements jusqu'au 31 décembre 2018, en mettant particulièrement l'accent sur trois journées de manifestation à Gaza : le 30 mars, premier jour des manifestations ; le 14 mai, qui a vu le plus grand nombre de morts et de blessés ; et le 12 octobre, l'une des deux journées de manifestation ayant fait le plus grand nombre de morts dans la dernière partie de 2018. La commission a mené 325 entretiens et réunions avec des victimes, des témoins, des responsables gouvernementaux et des membres de la société civile de toutes les parties et a recueilli plus de 8 000 documents, notamment des déclarations sous serment, des rapports médicaux, des avis juridiques, des séquences vidéo et de drone, des photographies, des expertises, etc.

Le rapport souligne que les manifestations étaient de nature civile et pacifique, et qu'elles avaient des objectifs politiques clairement énoncés. Au vu de ces éléments, les rapporteurs ont déclaré que les snipers israéliens avaient intentionnellement tiré sur des enfants, des personnes handicapées, des journalistes, des paramédicaux. La commission a ainsi constaté de graves violations des droits de l'homme susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité. Israël a rejeté ces conclusions les considérant comme >>>14

(1) En Galilée, le 19 février 1976, en réaction à la confiscation de 25 000 dunums de leur terre, par l'administration israélienne, les Palestiniens d'Israël décidèrent d'organiser une grève générale. Elle eut lieu le 30 mars 1976. L'armée israélienne la réprima brutalement par un massacre qui fit 6 morts, des centaines de blessés, et par des centaines d'arrestations. Les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza s'étaient eux aussi mobilisés en soutien aux Palestiniens d'Israël. « *Le Jour de la Terre devint ainsi, celui de la résurrection politique des Arabes d'Israël, ces oubliés que l'on croyait éteints, brisés, résignés sinon intégrés* » (Ilan Halevi dans « *Sous Israël la Palestine* »).

(2) Voir sur le site de la commission : <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/ColOPT/Pages/Report2018OPT.aspx>

## Tarek Loubani à Gaza : médecin de l'urgence et du long terme

Tarek était de passage à Paris début mars, à l'invitation de l'Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) et de l'AFPS. Au cours de deux conférences et de sa rencontre avec la Plateforme des ONG pour la Palestine, il nous a donné la mesure de son dynamisme enthousiaste déployé avec le personnel de santé de Gaza. Ce personnel qui ne peut répondre aux besoins surtout lors des attaques israéliennes qui détruisent les infrastructures et aggravent la pénurie de médicaments, mais aussi de l'électricité, et de l'eau potable indispensables pour l'hygiène et le nettoyage du matériel.

**T**arek Loubani médecin canadien urgentiste et professeur, d'origine palestinienne, a effectué 25 missions à Gaza depuis 2011, où il a pu rentrer par l'Égypte puis par Israël qui l'a emprisonné deux jours à son arrivée à Tel Aviv! Il est aussi intervenu en Amérique latine, Irak, Cisjordanie, Égypte... Lors de la Grande marche du retour du 14 mai 2018, Tarek est visé par un sniper israélien équipé d'une lunette de tir, et blessé aux deux jambes alors qu'il soignait des blessés graves avec d'autres secouristes, tous très identifiables selon les codes de la Croix Rouge. L'un d'eux, un père de 4 enfants, Moussa Abou Hassanin qui l'a soigné est tué une heure après d'une balle en pleine poitrine. Ce 14 mai, 58 Palestiniens auront été tués et 2000 blessés, dont 19 secouristes.

Tarek travaille en partenariat avec le ministère de la santé, « dont les ONG ne doivent pas prendre la place, même si Gaza en a besoin ». Il a trois axes de travail :

➤ **L'ÉQUIPEMENT** : face à la difficulté de faire venir du matériel neuf ou des pièces de rechange Tarek a initié le projet GLIA pour les fabriquer avec des matériaux trouvés à Gaza. C'est une technologie ouverte, sans brevet, dans une optique de développement durable, avec un lien entre ingénieurs occidentaux et gazaouis. Des stéthoscopes sont fabriqués à Gaza par impression 3 D et équipent le personnel de santé d'un appareil 70 fois moins cher et très performant. C'est un succès, y compris au Canada où ils sont fournis aux étudiants en médecine. Autres fabrications que Tarek nous a montrées : oxymètres et garrots pour les membres (siège de 60 % des blessures, par balles explosives « papillon » très destructrices, avec risque d'amputation : plus de 200) avant que le blessé arrive à l'hôpital (à moins de 6 minutes vu l'exiguïté de la bande de Gaza). Dans cette culture d'innovation, d'autosuffisance, et de travail sur place, d'autres projets se précisent.

➤ **LA FORMATION** : indispensable du fait du blocus des



Tarek (au centre) avec Ahmed Abbas de l'AURDIP et Bertrand Heilbronn dans nos locaux

échanges avec l'extérieur. Huit médecins (hommes et femmes) sont en spécialisation au Canada. Tarek espère que la France en prendra cinq, ainsi que la Tunisie et le Royaume-Uni, où il allait après Paris. Une centaine de formations en spécialités (néphrologie, chirurgie plastique et cardiaque, etc) sont nécessaires. Le financement est à trouver.

➤ **LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE SOLAIRE** (projet *EmpowerGaza*) sur les 14 hôpitaux publics et les 5 cliniques pour ne plus dépendre d'Israël qui coupe l'électricité, ce qui est criminel pour les soins intensifs, les dialyses ou le bloc opératoire. La France pourrait financer le solaire d'un hôpital. La difficulté est de faire entrer les composants pour fabriquer les panneaux solaires.

Le blocus met la population de Gaza en insécurité sanitaire et alimentaire, en réduisant et fragilisant les capacités des Gazaouis à assurer leurs besoins de santé. Leur résistance et leur imagination, avec l'aide de Tarek et d'autres ONG médicales, leur permettront de passer ce cap. ■

FL

## Israël et le tourisme en Palestine, exploitation et complicité internationale

La Palestine est riche en patrimoine archéologique, culturel et religieux. Depuis des siècles, elle accueille des visiteurs du monde entier et des pèlerins de toutes confessions. C'est un pays qui possède peu de ressources naturelles, peu d'industries.

**L**e tourisme devrait donc être un facteur clé du développement économique de la Palestine. Mais dès le début de l'occupation militaire de la Palestine par Israël en 1967, celui-ci a reconnu le potentiel touristique de la Palestine (40 % des sites touristiques visités se situent en Cisjordanie<sup>(1)</sup>) et n'a de cesse depuis de mener une politique :

- Visant à limiter, empêcher le développement de l'industrie du tourisme palestinien tout en investissant massivement dans les entreprises touristiques israéliennes,
- Visant à effacer l'identité palestinienne et légitimer les colonies illégales en y développant les activités touristiques au détriment des Palestiniens et incitant les agences de voyages et les sites d'hébergement en ligne à faire de même.

Car le tourisme est devenu une importante source de revenus en Israël (en 2017, 4 % du PIB<sup>(2)</sup>). La mainmise d'Israël sur le tourisme palestinien s'est faite avec la complicité internationale des gouvernements, des tour-opérateurs et des agences de voyages en ligne.

### La politique israélienne du tourisme vise...

➤ À entraver le tourisme palestinien : en 1996, 13 % du PIB provenait des revenus du tourisme en Palestine. En 2010, ils ne représentaient plus que 0,6 % du PIB<sup>(3)</sup>. Malgré le protocole de Paris (annexe économique des accords d'Oslo), assurant une égalité de traitement pour les touristes palestiniens et israéliens, Israël mène une politique agressive d'étouffement du tourisme palestinien. Ne sont accordées que très peu d'autorisations de construction ou de rénovation de nouveaux hôtels (aucune entre 1976 et 1994). Il n'y a pas d'accréditation pour de nouveaux guides palestiniens et Israël entrave la circulation des touristes aux frontières, de

l'aéroport de Tel Aviv, aux checkpoints, avec la construction du Mur. Tous les points d'entrée en Cisjordanie sont sous le contrôle d'Israël même la frontière entre la Cisjordanie et la Jordanie.

Si les guides israéliens peuvent circuler dans les territoires occupés, les guides palestiniens ont rarement l'autorisation d'aller chercher leurs groupes à l'aéroport de Tel Aviv et n'ont aucun contrôle sur les passages frontaliers. Les autorités israéliennes ont délivré 42 permis en 2005 aux guides touristiques palestiniens (ce qui leur permet d'accompagner des groupes en Israël), la seule fois où de tels permis ont été délivrés. Aujourd'hui en 2015, seuls 25 de ces 42 guides sont toujours opérationnels, contre 8 000 guides israéliens autorisés à diriger des visites par le ministère du Tourisme israélien!

➤ À annexer les sites touristiques palestiniens : entre 1967 et 2007, Israël a fouillé 980 sites archéologiques en Cisjordanie occupée et n'a pas hésité à les piller tout en interdisant l'accès aux Palestiniens. Les sites sont principalement situés en zone C mais certains, comme la « tombe de Rachel » à Bethléem, sont en zone A. La mer Morte, importante source de revenus touristiques, est interdite d'accès – sur la partie palestinienne – à l'industrie du tourisme palestinien et les « plages » sont gérées par des colons.

➤ À développer le tourisme israélien : 2018 fut la meilleure année de tous les temps pour le tourisme en Israël, avec quatre millions de touristes, apportant 24 milliards de shekels à l'économie israélienne<sup>(4)</sup>.

Le ministère du Tourisme a investi, dans le monde entier, des millions de shekels (350 en 2018) dans la promotion d'Israël en tant que destination touristique. À travers un régime de permis, de licences et de visas, Israël contrôle qui guide la plupart des touristes en Terre sainte, ce qu'on leur dit, où ils dépensent leur argent.

Des investissements importants en faveur du développement du tourisme dans les colonies favorisent le

(1) Makhul, Manar, "Staged Authenticity: The Israeli 'Annexation' of Palestinian Religious Tourism in the 1967 Occupied Territory".

(2) Selon le ministre du tourisme israélien qui vise 7 à 8 % dans les prochaines années.

(3) *Who profits: Touring Israeli settlements*

(4) *Times of Israël* 30 décembre 2018.

développement des colonies et, en attirant des touristes étrangers, tentent de leur donner une certaine « légitimité ».

À Jérusalem, tout est fait pour canaliser les touristes dans les hôtels de Jérusalem Ouest ou dans les colonies.

Le gouvernement israélien se sert de la création de parcs nationaux et de l'exploitation de sites archéologiques en Palestine pour expulser les Palestiniens de leurs maisons et y installer des colons mais aussi les utilise « comme un outil politique pour modifier les récits de l'histoire et pour soutenir, légitimer et étendre ses colonies<sup>(5)</sup> ».

➤ À contrôler, influencer les agences de voyages : Le ministère du tourisme israélien lance régulièrement des grandes campagnes « d'information » auprès des agences de voyages internationales en les invitant en Israël. Les circuits qui leur sont proposés sont organisés par des agences israéliennes dont les guides (diplômés du cours de guide touristique du gouvernement israélien) sont « les principaux porte-parole du mouvement national et sont utilisés pour promouvoir des objectifs idéologiques<sup>(6)</sup> ».

(5) Rapport des chefs de mission de l'UE sur Jérusalem publié en 2017.

(6) ATJ Stage Authenticity The Israeli 'Annexion' of « of palestinian religious tourism in the 1967 occupied territory »

## Le cas de Silwan, quartier palestinien à Jérusalem-Est

Le quartier se trouve en effet sur les vestiges du cœur historique de Jérusalem, à l'emplacement de ce qui est souvent présenté comme le palais du Roi David. La municipalité a donné la gestion du site archéologique « le parc national de la cité de David en gestion à une organisation de colons israéliens. De nombreuses familles palestiniennes ont été expulsées et le gouvernement veut étendre la partie dédiée au tourisme pour créer « le jardin du roi » en expulsant de nouvelles familles. En 2017, le parc a reçu plus de 600 000 touristes et l'objectif est de créer un complexe touristique et un funiculaire pour attirer des millions de touristes. Tout ceci a été fait en toute illégalité et dans le but de vider ce quartier de toute présence palestinienne.



À Jéricho, touristes amenés par des cars israéliens

## La complicité des agences de voyages et du gouvernement français

### ➤ TOUR-OPÉRATEURS ET AGENCES DE VOYAGES

Pratiquement toutes les agences de voyages proposent les mêmes circuits vendus par des tour-opérateurs<sup>(7)</sup>. Tous ces circuits se ressemblent et sont, en grande majorité, présentés comme « circuits en Israël » bien qu'ils se déroulent également en Palestine car passant par Bethléem, la mer Morte et Jérusalem Est. On ne trouve, sauf exception, aucune référence à la Palestine et tout ce qui peut amener à un questionnement a été gommé : de moins en moins de cartes pour situer le circuit, plus de traces de checkpoints (sauf 2 circuits).

Voyamar (mars 2019) propose 9 circuits, 6 sans carte (remplacée par une photo!) et 3 avec une carte où sont nommés seulement la Jordanie et Israël. Plusieurs circuits proposent un hébergement dans des hôtels situés dans les colonies : par exemple, Carrefour et Leclerc, proposent un hôtel situé dans les colonies Kalia et Almog près de la mer Morte en violation du droit international.

L'évolution de la présentation des circuits ces dernières années montre une volonté d'effacer toute référence à la Palestine et de présenter la vision israélienne du « Grand Israël ».

### ➤ AGENCES NUMÉRIQUES D'HÉBERGEMENT : BOOKING.COM, EXPEDIA, AIRBNB ET TRIPADVISOR

Ces agences proposent des hébergements dans le monde entier (450 millions de visites par mois sur le site TripAdvisor) mais en proposent également dans les colonies en Cisjordanie et à Jérusalem Est. Elles sont impliquées

(7) Voyamar, Salaun, Française des circuits, plein Vent pour les principaux

dans le développement des colonies et y promeuvent un tourisme en violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Certains sites proposent des annonces dans les colonies et les situent en Cisjordanie (voir ci-dessous),

**Hôtel Almog Kibbutz Hotel** Parfait pour 2 voyageurs  
Kibbutz Almog, Almog, 90665, Palestine, Colonie israélienne – Bon emplacement –

Sur le site de Booking. Com, 16 mars 2019

Mais Airbnb, qui avait annoncé, le 19 novembre 2018, la suppression, sur son site, d'environ 200 hébergements situés dans les colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, non seulement ne les a pas retirés mais les situe sur son moteur de recherche en « Israël – mer Morte » sans autre précision :

**Garden suite - Dead Sea kibbutz kalia** 5 min. drive from the Dead Sea  
Kalya

2 annonces sur le site d'Airbnb, 16 mars 2019

Ces informations trompent le voyageur et le rendent complice de la colonisation à son insu. En favorisant le tourisme dans les colonies, le voyageur participe à leur développement au détriment des populations palestiniennes qui sont expulsées de leur village pour en permettre l'extension.

Le gouvernement français, tout en condamnant les colonies illégales, la France accepte que les agences ayant leur siège social en France vendent des circuits proposant des hôtels situés dans les colonies. Alors que le ministère du tourisme israélien affirme ouvertement vouloir développer le tourisme dans les colonies illégales et le finance largement, la France n'émet aucune protestation et se rend complice de la politique touristique israélienne.

## Comment agir

➤ Il existe quelques agences de voyages qui proposent des circuits en Palestine intéressants avec parfois des guides palestiniens. Il faut favoriser ces agences telles Explorator, Point Voyages, Intermèdes, Evaneo, Zig-Zag, tout en restant vigilant car on y relève encore quelques incorrections ou erreurs.

➤ Ne pas hésiter à interpeller les autres agences de voyages (telles Leclerc, Carrefour, Havas, Promovacances, mais il en existe beaucoup d'autres) qui proposent des « circuits en Israël » sur les erreurs, tromperies et omissions qu'on peut rencontrer dans les descriptifs.

➤ Utiliser des agences locales (comme Diwan voyages), elles sont peu nombreuses, peu connues et cherchent à développer leurs activités. ■

Dominique Houssaye

## Prisonniers politiques palestiniens : urgence !

**Actuellement entre 6 000 et 5 500 Palestiniens sont détenus dans les prisons israéliennes, dont 480 en détention administrative, 230 enfants, 54 femmes et 8 parlementaires. Plus de 1 000 prisonniers sont condamnés à des peines de 20 ans et plus, dont près de 600 à vie. Environ 750 sont malades dont 200 ont besoin d'interventions et de soins appropriés.**

L'année 2018 a vu une véritable offensive contre les prisonniers dans les centres de détention même : à la prison d'Ofer raids d'unités militaires spécialisées (unité « Massada ») dans les cellules (150 blessés sur les 1 200 détenus – dont 100 enfants) et raids également dans les prisons de Nafha et Gilboa. Dans tous les lieux de détention toujours plus de mises à l'isolement, de négligences médicales avérées, des dommages causés aux affaires personnelles de prisonniers, les refus d'accès aux lieux de détention opposés à plusieurs avocats à la prison d'Ofer...

Le Club de prisonniers a déclaré ces attaques contre les

prisonniers les plus graves de la dernière décennie et posant « un danger grave pour la vie et le sort des prisonniers ».

## Des débuts de grève de la faim collective ont été enregistrés

Le 13 juin le ministre de la Sécurité publique, Gilad Erdan, avait annoncé la formation d'un comité spécial (membres de la Knesset et des services de sécurité) pour évaluer et durcir sensiblement les conditions de détention (cantine, confiscation de livres, installation de caméras dans la prison pour femmes d'Hasharon, réduction des droits de visite des familles) les 320 familles résidant à Gaza n'ont, ➤➤➤

## Hébron-Al Khalil, la jeunesse contre la colonisation

Hébron-Al Khalil concentre les horreurs de la colonisation dans toute sa violence et sa perversité. Quatrième ville sainte de l’Islam, elle compte environ 200 000 habitants. Centre urbain important et pôle économique de la Cisjordanie, elle est aussi une ville universitaire qui compte plus de 20 000 étudiants (Université d’Hébron, université polytechnique de Palestine, Université ouverte de Jérusalem).

Dès 1968 des colonies israéliennes se sont installées à Hébron : quatre dans la vieille ville et une à l’extérieur, Kiryat Arba, habitées par 600 à 800 colons religieux fanatiques et violents. Deux à quatre mille soldats israéliens présents en permanence les protègent quels que soient leurs méfaits et harcèlent les Palestiniens.

En 1994, pendant le mois de Ramadan, le terroriste juif Baruch Goldstein de la colonie de Kiryat Arba, originaire des États-Unis, massacre 29 Palestiniens en prière dans la mosquée Ibrahimî<sup>(1)</sup> (Haram al Ibrahimî). Itzak Rabin est alors premier ministre d’Israël. Au lieu d’évacuer les colons terroristes, le gouvernement israélien impose un couvre-feu et la fermeture de la rue Shuhada, du marché de gros et de la gare routière. La mosquée Ibrahimî est fermée pendant plusieurs mois, lorsqu’elle est rouverte, les Palestiniens découvrent qu’elle a été scindée en deux espaces distincts : une mosquée pour les Musulmans et une synagogue pour les Juifs.

En 1997 un accord est signé entre l’Autorité palestinienne et le gouvernement israélien, le Protocole d’Hébron, la ville est partagée en deux secteurs, H1 (80 % du territoire) sous contrôle palestinien, et H2 qui comprend la vieille ville avec ses environs et les colonies et où vivent 40 000 Palestiniens, sous contrôle israélien. « *Un colon américain est venu et a tué des Palestiniens. Et après cela ils nous punissent nous les victimes* » (Izzak Karaki, YAS)

Une mission « temporaire » internationale d’observation la *Temporary International Presence* (TIPH), créée après le massacre (résolution 904 des Nations unies), est actée par un protocole ajouté aux accords d’Oslo en 1997. Son mandat doit être renouvelé tous les six mois. Composée d’une soixantaine de membres venus de six pays européens,

**« Un colon américain est venu et a tué des Palestiniens. Et après cela ils nous punissent nous les victimes ». Izzak Karaki, Youth Against Settlements (YAS)**

elle documente les violations des droits internationaux et humanitaires ainsi que des accords signés entre Israël et l’Organisation de Libération de la Palestine (OLP). Ses rapports ne sont pas rendus publics, mais adressés aux seuls gouvernements concernés.

Pourtant par sa présence, totalement non-violente, elle protège la population palestinienne, en particulier elle assure la sécurité des enfants et leur permet d’accéder à leurs écoles. Mais elle constitue un témoin gênant pour le gouvernement israélien qui a décidé de mettre fin à sa mission, et expulsé ses observateurs.

En réponse à la décision israélienne, les militants de *Youth Against Settlements* ont revêtu un gilet bleu – identiques à ceux de la TIPH – portant le mot « *Observer* » en anglais,

arabe et hébreu et ils accompagnent désormais les écoliers : « *Nous démarrons une campagne pour documenter les violations subies par les enfants sur le chemin de l’école, dans cet espace où il y a toujours des colons et l’armée d’occupation... nous ne voulons pas remplacer les observateurs internationaux, mais nous essayons le plus possible de rendre sûr leur trajet vers l’école* » explique Issa Amro<sup>(2)</sup>.

*Youth Against Settlements*, la Jeunesse contre la colonisation, est une ONG non violente basée à Hébron. Elle

(2) Issa Amro est l’un des fondateurs et coordinateur de *Open Shuhada Street*. Harcelé par les soldats de l’armée israélienne d’occupation il a été arrêté plus d’une vingtaine de fois sans justification. Selon son avocat Roni Pelli « *Le commandement militaire use de son pouvoir illimité à Hébron pour harceler un homme. Ce harcèlement fait partie de la politique de séparation que l’armée mène à Hébron depuis près de deux décennies. Une politique qui a transformé le centre de Hébron en une ville fantôme et rendu impossibles les déplacements de Issa Amro et des autres habitants protégés de la ville.* ».

**Dernière minute : Issa est convoqué devant un tribunal palestinien le 22 mai et risque la prison pour avoir critiqué l’Autorité palestinienne sur les réseaux sociaux. C’est totalement inacceptable et nous l’assurons, comme en 2017, de notre entière solidarité. À suivre.**

<https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/issa-amro-poursuivi-pour-avoir-critique-le-gouvernement-palestinien>  
\* Youth Against Settlements <https://hyas.ps/>



Les militants de Youth Against Settlements assurent la sécurité des enfants se rendant à l’école

rassemble des Palestiniens et des volontaires internationaux défenseurs des droits humains. Ils rédigent des témoignages sur les exactions et violations des droits, soutiennent les habitants d’Hébron dans leur lutte contre les restrictions imposées à leur liberté de mouvement par l’occupant. Ils organisent des manifestations, des marches de protestation pacifique. Ils réclament l’égalité, la liberté et la justice

elles, plus du tout de droit de visite depuis longtemps puisque non autorisées généralement à rendre visite à leur parent détenu en Israël, restrictions aux distributions des courriers... et interruption quasi totale des courriers de nos « parrainages ».

Gilad Erdan et sa commission ont donc été actifs et efficaces ! Les mesures actuelles de réductions, voire de suppression des aides financières aux détenus et à des familles suite aux retenues de fonds dus à l’Autorité palestinienne par l’État israélien s’inscrivent évidemment dans cette offensive.

Ce 2 janvier 2019 un communiqué du « Mouvement des prisonniers palestiniens dans les prisons de l’occupant » a été signé par la plupart des organisations palestiniennes, rappelant donc l’unité politique observée lors des grandes grèves de la faim, en particulier celle de 2017.

Le mouvement y dénonce une période de répression pouvant menacer les vies des détenus et le non-respect systématique des conditions de détention prévues par les dispositions internationales, voire par le droit israélien même.

Souvenons-nous que les mesures d’interdiction de visite faites à ses proches et imposées à Marwan Barghouti, leader reconnu de cette grève de la faim et toujours détenu à la prison d’Hadareem, sont toujours en vigueur. Et que dire des arrestations de mineurs érigées en système planifié d’intimidation collective, voire de terreur ? Et du fait, à toujours rappeler, que peu de familles palestiniennes n’ont pas eu

et prônent la désobéissance civile pour faire pression sur le gouvernement israélien et obtenir le démantèlement des colonies.

Parce que plusieurs milliers de Palestiniens ont quitté H2, conséquence des harcèlements, expulsions, couvre-feux, rues et marchés fermés, checkpoints, arrestations et détentions arbitraires, expulsions... qui rendent la vie impossible, YAS encourage la population hébronite à demeurer et mener une résistance, toujours non violente, pour éviter que la vieille ville ne se transforme en une ville fantôme.

La Campagne actuelle *Open Shuhada Street / Ouvrez la rue Shuhada!* exige la rouverture de la rue fermée depuis 1994 et la fin de toutes les restrictions à la liberté de déplacement dans la ville d’Hébron. Sur le plan international elle a pour objectif de sensibiliser la communauté internationale pour que cessent les scandaleuses pressions israéliennes auprès des États.

Françoise Leblon

au moins un de leurs membres emprisonné depuis 1967.

Est-il utile de rappeler également que l’État-nation du peuple juif se soucie peu des prescriptions du droit international applicable aux prisonniers ? Pour ces Palestiniens qui ne seraient donc ni prisonniers de guerre – statut qu’Israël leur dénie –, ni relevant des « principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d’emprisonnement » (adoptés par l’Assemblée générale de l’ONU dans sa résolution du 9/12/1988) qu’Israël est loin de respecter, la politique israélienne est simple : leurs conditions de détention comme la gravité des peines infligées sont d’abord un enjeu tactique de sordides batailles électorales. L’objectif à terme de l’État hébreu est que le monde oublie jusqu’à la mémoire de la plupart d’entre eux.

Une note personnelle en conclusion : que cette femme, rencontrée le mois dernier, dont quasiment toute la famille est emprisonnée et qui attendait la démolition de sa maison dans le cadre des punitions collectives pratiquées, soit remerciée, comme soient remerciés les parents de cet enfant mineur condamné à 35 ans de détention pour leurs leçons de dignité et de courage, mais aussi pour nous rappeler l’urgence qu’il y a à se mobiliser sur la question des prisonniers politiques palestiniens !

Et n’oublions pas qu’aucun accord politique important avec Israël ne peut se concevoir sans le règlement de la question « prisonniers ».

Christian Rubechi

# Démocratie à l'israélienne... quelques aspects originaux

**Israël seul État démocratique au Proche-Orient ? Un État juif et démocratique... Voilà ce qu'on entend souvent, avec une admiration non dissimulée chez certains, et comme un reproche définitif à toute cause qui ne soit pas sioniste, pour d'autres. Qu'en est-il ?**

« Dans les pays démocratiques, écrit Hagai El Ad, directeur de B'Tselem, les élections sont habituellement dépeintes comme une fête. Mais dans une situation non démocratique d'occupation militaire sans fin, elles deviennent la célébration affichée de la violence des puissants. »

## Une démocratie colonialiste...<sup>(1)</sup>

Les citoyens israéliens votent le 9 avril, prenant ainsi des décisions non seulement pour eux et leur destin, mais pour celui de millions d'autres à qui sont refusés ces droits civiques. Ils se prononcent ainsi sur l'énorme prison qu'est Gaza, sur le nombre de maisons à détruire et de villages à déplacer, sur le nombre de familles qui seront jetées hors de leur domicile à Jérusalem-Est.

Sans parler de la loi militaire et des « règles de sécurité » en vigueur dans à peu près tous les domaines, en Israël pour les citoyens palestiniens et en Palestine. C'est dénier leur humanité à des millions de personnes dont le destin dépend pourtant de ces élections, pour des années. C'est rendre acceptables et même légitimes les décisions qui viendront après ces élections. Et toutes les violences qui s'ensuivront.

La violence ce n'est pas seulement lorsqu'un soldat tue ou blesse un Palestinien. C'est aussi lorsqu'un juge, ou la Cour Suprême, avalise une décision d'expropriation, de démolition de maison, de déplacement de communautés. C'est cette lente et obstinée bureaucratie qui établit et justifie la violence, d'autant plus que le vote « démocratique » a eu lieu.

Ces élections ne sont donc pas seulement importantes en termes de propagande ou même d'image d'Israël, elles permettent aussi de masquer les actions de la communauté

internationale qui expriment le rejet de cette réalité israélienne violente.

M. Netanyahu l'a écrit très clairement le 10 mars 2019 : « Israël n'est pas l'État de tous les citoyens ». Ce qui a causé quelques remous, on le verra plus loin.

## Un État bientôt théocratique

Dans quel pays un haut religieux payé par l'État a-t-il récemment exhorté ses partisans à devenir des « guerriers », imitant un groupe de jeunes hommes ayant assassiné une femme d'une autre religion ?<sup>(2)</sup> Ce religieux l'a fait en toute impunité. En fait, il s'est contenté de faire écho à d'autres religieux haut placés qui avaient promu un livre – là encore en toute impunité – exhortant leurs disciples à assassiner des bébés appartenant à d'autres religions.

Dans quel pays le chef du clergé peut-il qualifier les noirs de « singes » et demander l'expulsion d'autres communautés religieuses ?

Dans quel pays une élite cléricale exerce-t-elle tant de pouvoir qu'elle est la seule à pouvoir décider qui peut se marier ou divorcer – et qu'elle est soutenue par une loi permettant d'emprisonner une personne qui tente de se marier sans son approbation ? Ces religieux peuvent même stopper le réseau ferroviaire national sans préavis.

Dans quel pays ces saints hommes sont-ils si craints que les images de femmes sont grattées des panneaux d'affichage, que les campus universitaires introduisent la ségrégation hommes-femmes pour les apaiser et que les femmes se retrouvent littéralement poussées à l'arrière des bus ?

Est-ce en Arabie saoudite ? Ou au Myanmar ? Ou peut-être en Iran ? Non, cela se passe en Israël, le seul État juif auto-proclamé au monde.

## Des phénomènes inquiétants apparaissent

- › Des appels aux meurtres, y compris aux infanticides.
- › Des appels à supprimer « le système judiciaire laïc pourri ».
- › Une infiltration des juifs ultraorthodoxes dans les académies militaires, religieuses à 50 % désormais.
- › Des injonctions bibliques pour convaincre les soldats de ne « montrer aucune pitié » envers les Palestiniens. Les *haredim* (juifs religieux qui ont longtemps refusé de servir) sont à présent dans l'armée, devenus des soldats particulièrement belliqueux. La Torah du Roi, écrite par deux rabbins colons, exhorte ainsi les juifs à traiter sans pitié les non-juifs, et plus particulièrement les Palestiniens. Il bénit le terrorisme juif ! Car « il est clair qu'ils [les Palestiniens] vont grandir pour nous faire du mal ».

YouTube regorge de vidéos montrant des agressions contre des Palestiniens lors de la cueillette des olives, par exemple.

La mainmise des rabbins sur le système scolaire est de plus en plus manifeste et explique, on veut l'espérer, qu'un sondage récent ait révélé que 51 % des juifs israéliens sont persuadés que les juifs ont un droit divin sur la « terre d'Israël » et un peu plus – 56 % – que les juifs sont un « peuple élu ». On fait donc de la Bible un livre d'histoire !

Des appels sont lancés pour détruire la mosquée Al Aqsa et construire un troisième temple. Une théocratie est ainsi en train de prendre le pouvoir en Israël, et une vraie guerre sainte se dessine en 2019. Vous avez dit « une vraie démocratie » ?

## La part belle à l'extrême droite raciste

Le *Times of Israel*<sup>(3)</sup> parle lui-même à propos de Netanyahu et des kahanistes, avec lesquels il s'allie, d'un « compromis moral qui pourrait ruiner son héritage ». De quoi s'agit-il ?

Netanyahu a en effet déployé des efforts considérables fin février, pour que le mouvement politique juif le plus extrémiste et ouvertement raciste d'Israël puisse obtenir un siège à la Knesset. Le parti en question, Otzma Yehudit, est le fils spirituel du parti Kach du rabbin Meir Kahane, qui a été banni de la Knesset pour son incitation à la violence, puis totalement interdit en Israël. Kahane était le fondateur immigré américain de la Ligue de défense juive qui, avant son assassinat en 1990, avait promu l'annexion immédiate des « territoires contestés », l'expulsion par la force des

Arabes de Cisjordanie, l'interdiction des relations sexuelles entre ethnies et cetera.

Le chef du parti Otzma Yehudit, Michael Ben-Ari, a présenté Kahane comme son rabbin et son professeur. Parmi les autres dirigeants du parti figurent aussi l'ancien assistant de Kahane, Baruch Marzel, qui organise chaque année une fête commémorative sur la tombe de Baruch Goldstein, le colon médecin d'origine américaine qui, en 1994, a massacré 29 Palestiniens au Tombeau des patriarches à Hébron ; Bentzi Gopstein, un rabbin qui dirige Lehava, un groupe qui s'oppose aux mariages entre juifs et non-juifs et qui organise des manifestations lors de mariages interconfessionnels ; et Itamar Ben Gvir, un avocat qui défend des activistes de droite accusés de terrorisme juif.

## Du beau monde

Le paysage électoral israélien nous semble bien complexe. Voici brièvement ce qu'il en est (source, voir note 3).

« Pour Netanyahu, les enjeux de sa tentative d'aider Otzma Yehudit ne se limitent pas à un ou deux sièges que les divers ex-kahanistes et les fiers fanatiques pourraient gagner. Le seuil électoral d'Israël est fixé à 3,25 %, soit 3,9 sièges à la Knesset (NdR. Seuil relevé pour empêcher les partis arabes d'entrer au Parlement), les sondages créditent Otzma Yehudit de 1-2 sièges et HaBayit HaYehudi<sup>(4)</sup>, l'alliance des anciens Parti national religieux et Ihoud Leoumi, de 3-5 sièges, pour les élections. Même HaYamin HaHadash<sup>(5)</sup> ne dépasse pas 5-6 sièges. Au cours des dernières semaines, Netanyahu a assisté avec effroi à la fragmentation de l'extrême droite, ne s'inquiétant pas de la perte d'un ou deux extrémistes, mais de quatre à huit sièges en dessous du seuil. »

Pour Netanyahu donc, dans une Knesset de 120 sièges, c'est une menace existentielle pour ses espoirs de fonder une coalition de droite stable après le 9 avril 2019. Cependant, malgré son pragmatisme et sa faible considération pour les idéologies, même contestables, le fait qu'il se batte publiquement pour que des partis ouvertement racistes entrent à la Knesset est une nouveauté. Dont les conséquences commencent pourtant à se faire sentir, même chez ses alliés traditionnels. L'*American Jewish Committee* (AJC) a ainsi publié un communiqué qualifiant les positions d'Otzma Yehudit de « répréhensibles ». Son champion ne serait-il plus le parangon du « libéralisme » ? Plus grave encore, l'AIPAC (*American Israel Public Affairs Committee*)

(1) Ces lignes s'inspirent d'un article d'Hagai El-Ad, directeur de B'Tselem, sur le site +972, <https://972mag.com/when-we-praise-israeli-democracy-we-celebrate-the-violence-of-occupation/140302/>

(2) Jonathan Cook – 8 mars 2019 <http://www.ujfp.org/spip.php?article7014>

(3) Haviv Rettig Gur – 26 février 2019, <https://fr.timesofisrael.com/netanyahu-et-les-kahanistes-un-compromis-moral-qui-pourrait-ruiner-son-heritage/>

(4) Renouveau de ce qui était auparavant le Parti nationaliste religieux israélien, fusion de diverses factions.

(5) Parti récemment fondé par Naftali Bennett et sa collègue ministérielle Ayelet Shaked, qui ont eux-mêmes quitté HaBayit HaYehudi fin décembre 2018.

a fait à Netanyahu un reproche public, déclarant qu'elle avait « depuis longtemps fait le choix politique de ne pas rencontrer les membres de ce parti raciste et condamnable » en parlant de Otzma Yehudit.

Et Netanyahu ne peut nier toutes ses manœuvres souvent prises en « forçant le bras » de ses alliés. Mais la riposte du Likoud est venue : « L'AJC et l'AIPAC sont manipulés par la gauche » ! Plus : le Likoud accuse l'AJC, à l'origine de l'AIPAC, d'être un client de la société de conseil stratégique qui a créé et gère actuellement le parti de Benny Gantz (Kakhol Lavan) ! Par ailleurs Netanyahu accuse Gantz d'idéalisme gauchiste sauvage, présenté sous un vernis de pragmatisme centriste...

À noter que ce dénigrement de l'AIPAC est nouveau pour le Likoud, qui semble ne pas prendre la mesure du poids de l'idéalisme moral pour les Juifs américains. Le confirme une vidéo (en anglais) envoyée par notre ami Mazin Qumsiyeh, enregistrée à l'insu de Netanyahu, et qui montre bien, dès les années 1990, son cynisme : <https://youtu.be/JrtuBas3Ipw>.

Le Times of Israel lui-même commente<sup>(6)</sup> « À ce moment-là, Israël – qui boycotte les partis parlementaires d'extrême droite dans des pays comme l'Autriche, l'Allemagne et la France, et qui fustige la montée dangereuse des politiciens racistes à l'étranger – aurait lui-même coulé, à l'instigation insistante et intéressée de Netanyahu, au même degré contre quoi elle met en garde ailleurs dans le monde. »

## Qu'attendre des concurrents du Likoud ?

Le « centre-droit » affirme sa volonté de « se séparer » des Palestiniens, sans évoquer une solution à deux États, dans son programme rendu public le 6 mars<sup>(7)</sup>. « Nous devons progresser dans le processus de séparation avec les Palestiniens, tout en protégeant sans concession les intérêts sécuritaires de l'État d'Israël », dit la liste Kakhol Lavan – Bleu-blanc, conduite par l'ancien chef d'état-major Benny Gantz et Yaïr Lapid, ancien ministre des Finances. Mais le programme de Bleu-blanc ne fournit aucune précision sur les modalités d'une « séparation » avec les Palestiniens, et n'évoque pas de solution conforme au droit international.

La liste Gantz-Lapid d'abord donnée en tête des législatives du 9 avril en nombre de sièges, devant le Likoud, pourrait bien se retrouver au coude à coude avec ce dernier et

aurait sans doute de grandes difficultés pour former une majorité de gouvernement.

Selon le Times of Israel : « Pour diverses raisons, la culture politique israélienne a développé une profonde méfiance à l'égard de l'idéalisme, considérant les politiciens qui s'accrochent exagérément à de nobles arguments avec une suspicion née du récent effondrement traumatique de la politique idéaliste depuis la Seconde Intifada, les guerres et conflits qui en ont résulté. » Sans doute une clé de cette bien étrange démocratie, mais qui ne laisse pas d'inquiéter.

L'historien Jean-Pierre Filiu, auteur de *Main basse sur Israël – Netanyahu et la fin du rêve sioniste*, livre d'autres clés ; notons qu'il n'apparaît plus guère dans les médias français, depuis cette parution. Il s'attache pourtant à montrer<sup>(8)</sup> comment Netanyahu est l'instrument de la substitution du « grand récit » des pères fondateurs de l'État d'Israël, majoritairement travaillistes, par un autre « grand récit », celui du sionisme révisionniste, lié à la droite dure, sur le plan économique, politique et social. C'est pourquoi, selon lui, Netanyahu est un « refondateur » face au « fondateur » que fut Ben Gourion. C'est peut-être lui donner une stature non méritée.

Filiu note aussi qu'il a contribué à une américanisation inédite de la vie politique israélienne, avec un accent mis sur « une communication populiste, anxigène et polarisante, aux dépens du message de fond. »

Le bras de fer Obama-Netanyahu d'avant Trump a profondément déchiré la communauté juive américaine, tandis que Netanyahu a préféré la droite évangélique, les « sionistes chrétiens », un cinquième de l'électorat américain.

## Netanyahu : « Israël n'est pas l'État de tous les citoyens »

Cette déclaration de Netanyahu (10 mars 2019) a fait réagir<sup>(9)</sup>. À la ministre de la Culture, Miri Regev, expliquant : « si Benny Gantz est élu, il aura besoin de former un gouvernement avec les Arabes », l'actrice israélienne Rotem Selah a répondu : « Quand, au sein de ce gouvernement, quelqu'un dira-t-il enfin que l'État d'Israël est l'État de tous ses citoyens, et qu'ils sont tous nés égaux. Les Arabes aussi sont des êtres humains. Les Druzes, aussi, comme les gays, les lesbiennes et même les gens de gauche ? »

Netanyahu de rétorquer avec cynisme que tous les

citoyens, y compris les Arabes, jouissaient de l'égalité des droits, tout en rappelant la loi sur « l'État-nation du peuple juif ». « En Israël, en 2019, dire que la démocratie, c'est un État pour tous ses citoyens et que les Arabes doivent être des citoyens à part entière demande un grand courage », a noté de son côté Ayman Odeh, le leader du Hadash. La députée Tamar Zandberg, cheffe du parti Meretz, qui s'est entretenue le 10 mars avec Mahmoud Abbas, a aussi exprimé son soutien à Rotem Selah.

Netanyahu a été accusé par l'opposition de diaboliser les Arabes israéliens avant le scrutin, dans le but d'augmenter le taux de participation des électeurs de droite, comme il l'avait fait en 2015. La droite affirme régulièrement que les députés arabes israéliens sont des agents de la cause palestinienne !

## Les partis arabes

Quant aux partis arabes, ils présenteront deux listes et non une comme en 2015. L'éclatement de la Liste commune s'est produit en janvier. Le parti Ta'al, le Mouvement arabe pour le renouveau, a alors annoncé son retrait. Son chef, ancien conseiller de Yasser Arafat, semblait vouloir que son parti fasse cavalier seul pour les élections, mais quelques heures avant la clôture du dépôt des candidatures, Ta'al et Hadash (Front démocratique pour la paix et l'égalité, composé d'Arabes et de non Arabes), emmené par



Les députés Ayman Odeh et Ahmad Tibi, candidats de la liste commune de leurs partis Hadash et Taal

Ayman Odeh, ont annoncé leur alliance pour les élections. Les deux autres partis qui composaient la Liste commune, Balad (Assemblée nationale démocratique) et Ra'am (Liste arabe unifiée), forment une autre liste.

La première est une alliance entre un parti à tendance

nationaliste palestinienne et antisioniste (Ta'al), et un Front démocratique non sioniste, constitué autour du parti communiste qui soutient la solution à deux États (Hadash). La deuxième liste est une alliance entre un parti antisioniste nationaliste (Balad), et une formation politique incluant des islamistes (Ra'am). Ta'al-Hadash pourrait obtenir jusqu'à dix sièges, alors que Balad-Ra'am en obtiendrait quatre, le seuil minimum. Reste que le manque d'unité risque de faire perdre des sièges par rapport au bon score de la liste unie de 2015.

Selon Netanyahu, les Israéliens ont le choix entre Bibi et Tibi, nom du député arabe israélien Ahmed Tibi, ancien conseiller de Yasser Arafat, qui pourrait selon Netanyahu soutenir un gouvernement dirigé par Benny Gantz, ce qui est invraisemblable. Mais les listes arabes pourraient, il est vrai, bloquer la formation d'une majorité.

Les trois affaires judiciaires graves qui menacent le candidat du Likoud vont-elles modifier l'issue du scrutin ?

Cette démocratie israélienne tant vantée n'est donc pas universaliste puisqu'elle est fondée sur des exclusions revendiquées. Elle est raciste et institutionnalise l'apartheid. Elle est colonialiste et belliqueuse, fondée largement sur une économie de guerre. Elle devient théocratique. Ne garantissant pas de liberté d'expression et de religion, elle établit l'insécurité des citoyens israéliens eux-mêmes. Bref, elle prône tout le contraire de nos valeurs républicaines depuis plus d'un siècle.

Souvenons-nous : l'affaire Dreyfus qui a établi notre modernité politique, a eu deux héritiers, frères ennemis : le sionisme qui proclame l'impossibilité pour les juifs de vivre avec des non-juifs ; la Ligue des Droits de l'Homme et notre universalisme constitutionnel qui, à la fois, protège les singularités et les droits de chacun, et garantit la paix civile, ne nommant aucune religion et dénonçant tout racisme. Car l'humanité est une.

Étonnant dans ces conditions, le soutien à un tel régime de ceux qui, en France, ont sans cesse à la bouche, nos valeurs républicaines ! Mais notre ami Michel Warschawski le prédit « En Israël, nous allons droit dans le mur ! ». Faudrait-il l'espérer ?

Jacques Fröchen – 2 avril 2019

(6) David Horowitz – 20 février 2019 <https://fr.timesofisrael.com/infame-effort-de-netanyahu-pour-faire-entrer-les-racistes-dans-la-knesset/>  
(7) Article du Courrier International et AFP, 8 mars 2019 <http://www.france-palestine.org/Israel-les-rivaux-de-Netanyahu-veulent-une-separation-avec-les-Palestiniens>

(8) Pascal Boniface – Mediapart – 17 janvier 2019 <http://www.france-palestine.org/Main-basse-sur-Israel-Netanyahu-et-la-fin-du-reve-sioniste-Jean-Pierre-Filiu>  
(9) L'Orient Le Jour, mardi 12 mars 2019 <https://www.lorientlejour.com/article/1161088/israel-nest-pas-letat-de-tous-ses-citoyens-les-propos-de-netanyahu-suscitent-de-vives-reactions.html>

3>>> étant hostiles, mensongères et biaisées. Le rapport a été adopté par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU le 22 mars dernier. Parmi les 47 membres du Conseil (dont la France ne fait pas partie), 23 pays ont voté en faveur du rapport contre 9 qui s'y sont opposés (Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, République Tchèque, Îles Fidji, Hongrie, Togo, Ukraine) et 14 pays se sont abstenus (dont l'Inde, l'Islande, le Royaume-Uni, l'Italie, le Danemark). Le même jour, les snipers de l'armée israélienne tuaient 2 jeunes manifestants, et en blessaient 237 autres.

Le 30 mars 2019, un an après leur commencement, les manifestations pour la Grande marche du retour devraient rassembler à nouveau des dizaines de milliers de Palestiniens. Un véritable défi pour le Comité national qui

appelle<sup>(3)</sup> tous les mouvements de solidarité et les défenseurs des droits humains à se mobiliser ce jour-là pour demander à leur gouvernement d'intervenir pour que cessent les crimes israéliens, pour que cesse le blocus de Gaza, pour mettre fin à la colonisation et aux politiques de discrimination israéliennes contre les Palestiniens, et pour garantir le droit au retour des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 de l'ONU. ■

Annie Vera, GT Gaza

(3) Communiqué du 22 mars 2019

\* Voir l'article « *As Gaza's Great March of Return approaches one-year, protest founder Ahmed Abu Artema discusses building a non-violent movement* », Mondoweiss, 22 mars 2019.

## Le prisonnier samaritain Nader Sadaqa, voix de la liberté et de la foi en la justice humaine

**Le prisonnier Nader Mamdouh Saleh Sadaqa, samaritain du mont Garizim à Naplouse, âgé de 34 ans, a été arrêté le 17 août 2004 et condamné à six fois la perpétuité et 38 ans pour résistance à l'occupation israélienne.**

Lors de son interrogatoire, Nader a été humilié, menacé, frappé et sauvagement torturé, soumis à différents types de pression, de menaces et de tortures par les enquêteurs israéliens. Comme lui, d'autres membres de sa communauté connaissent la torture et la prison.

L'arrestation d'un jeune « Juif » appartenant à la communauté samaritaine, et faisant partie de la résistance palestinienne fut une surprise totale pour les agents de la sécurité israélienne. Ils ont voulu faire de lui un exemple et une leçon pour les autres.

La communauté samaritaine, héritière des plus anciennes traditions religieuses de Palestine et du Proche-Orient, compte près de 670 personnes, réparties entre la ville de Naplouse et la région de Holon, dans la banlieue sud de Tel-Aviv, ils sont et se considèrent comme des Palestiniens avec lesquels ils ont toujours vécu en harmonie. Naplouse est leur ville sainte. Ils y ont encore à ce jour leurs magasins, et un grand nombre d'entre eux travaillent dans des institutions publiques et privées palestiniennes.



Nader Mamdouh Saleh Sadaqa

Ils avaient naguère, de droit, un parlementaire au sein du Conseil législatif palestinien.

Nader, comme tous les enfants de sa communauté a vu les souffrances du peuple palestinien, les crimes et les destructions perpétrés par les forces d'occupation israéliennes en particulier lors de l'invasion israélienne de 2002. Ne pouvant pas supporter tout cela, il s'est révolté et a rejoint la résistance palestinienne.

Comme tous les membres de sa communauté, il a des convictions et des préceptes qui diffèrent de ceux du « reste des Juifs ». Ils se considèrent comme des descendants des anciens Israélites du royaume antique de Samarie. Pour eux qui se veulent Palestiniens à part entière, Jérusalem est la capitale éternelle de la Palestine. Bien que les autorités israéliennes leur aient donné un statut particulier, qui leur a été imposé, ils exigent la fin de l'occupation et l'établissement d'un État palestinien libre et indépendant, et de vivre dans la ville de Naplouse avec le reste de la population.

Il a poursuivi ses études primaires à l'école primaire >>>18

## La Palestine dans le droit international

Pourquoi le conflit le plus ancien de l'histoire contemporaine connaît-il une multitude de « plans de paix », sommets, négociations multilatérales, tentatives de dialogues bilatéraux, sans jamais aboutir à une résolution du conflit ? Le droit international est-il déficient ?

### Un peuple ignoré

À la fin de la Première Guerre mondiale la Société des Nations (SDN) crée le dispositif du mandat qui a vocation à s'appliquer aux « colonies et territoires » gérés précédemment par l'Allemagne et l'Empire ottoman, considérés par les membres de la SDN « *non encore capables de se diriger eux-mêmes* ».

Si le principe du mandat donné par la SDN de favoriser la mise en place d'États indépendants s'applique clairement au mandat sur la Syrie et le Liban confié à la France (le mandataire « *édicter les mesures propres à faciliter le développement progressif de la Syrie et du Liban comme États indépendants* » conformément à l'article 22 – alinéa 4 du Pacte de la SDN) il en va différemment pour la Palestine. En effet la SDN, reprenant les termes de la Déclaration Balfour, déclare que le mandataire « *assumera la responsabilité d'instituer dans le pays un état de choses politique, administratif et économique de nature à assurer l'établissement du foyer national pour le peuple juif, ... et à assurer également le développement d'institutions de libre gouvernement, ainsi que la sauvegarde des droits civils et religieux de tous les habitants de la Palestine, à quelque race ou religion qu'ils appartiennent.* »

Les Britanniques affrontent les contradictions qu'ils ont créées et ne règlent rien. À cette époque la représentation des Palestiniens dans les instances internationales est assurée par les pays arabes voisins et non par des représentants du peuple palestinien dont l'existence est niée (une terre sans peuple).

### Un peuple reconnu

La question de Palestine est abordée par l'Assemblée générale de l'ONU (AG) dès 1947. Le 29 novembre, l'AG vote la **résolution 181**, connue comme « le plan de partage de la Palestine » mais dont le titre officiel est « *gouvernement futur de la Palestine* ». Celle-ci prévoit que la Palestine sera divisée en deux États indépendants, l'un arabe, l'autre juif, et que la région de Jérusalem sera placée sous administration d'un Régime international particulier sous la responsabilité de l'ONU.

Le 11 décembre 1948, l'AG vote la **résolution 194** qui, dans son article 11, « *décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités*

*doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé...* ». Elle crée une Commission de conciliation composée de trois États Membres des Nations unies (France, Turquie et États-Unis d'Amérique) qui a pour instructions de faciliter le rapatriement, la réinstallation et le relèvement économique et social des réfugiés.

En 1949, la guerre israélo arabe lancée dès la proclamation de l'État d'Israël et remportée par les Israéliens se conclut par des accords d'armistices entre Israël et les pays arabes (Égypte, Jordanie, Liban, Syrie) en l'absence de représentants palestiniens. Selon ces accords, alors que le plan de partage prévoit pour l'État juif 55 % du territoire de la Palestine mandataire, Israël en occupe 78 %. À noter qu'il ne s'agit pas d'accords de paix mais d'accords d'armistice sur les lignes d'arrêt des combats.

Sur le plan international la période qui suit est fortement marquée par la question de la décolonisation. Ainsi le 14 décembre 1960 l'AG vote la **résolution 1514** dite « *Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux* » qui déclare que

> « *Tous les peuples ont le droit de libre détermination ; en vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique...*

> *Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations unies.* »

En ce qui concerne la Palestine, l'AG, dans la **résolution 2649** du 30 novembre 1970 précise qu'elle « *affirme la légitimité de la lutte que mènent les peuples assujettis à une domination coloniale et étrangère...* et condamne les gouvernements qui refusent le droit à l'autodétermination aux peuples auxquels on a reconnu ce droit, notamment les peuples d'Afrique australe et de **Palestine**... ».

C'est dans ce contexte que les Palestiniens organisent leur mouvement de libération nationale. La création du Fatah en 1959 par Yasser Arafat et ses compagnons signe leur volonté de prendre leur sort en mains. En 1964 l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est créée à Jérusalem sur décision de la Ligue arabe et sous tutelle de l'Égypte de Nasser en qui les Palestiniens ont confiance pour libérer la Palestine. Après la défaite arabe de 1967, l'OLP adopte une nouvelle Charte en 1968 ; Yasser Arafat devient président du comité exécutif en février 1969. L'OLP regroupe toutes les parties du peuple palestinien, y compris les réfugiés qui deviennent le fer de lance de la résistance. Petit à petit, de nombreuses structures sont mises en place jusqu'à constituer un appareil quasi étatique.

Après l'occupation de la Palestine en 1967, le Conseil de sécurité avait adopté en novembre la **résolution 248** dans laquelle il souligne l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre et affirme que l'accomplissement des principes de la Charte des Nations unies (à laquelle Israël a adhéré)



exige... « le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés » et affirme... « la nécessité de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés ».

Le droit du peuple palestinien à un État souverain est alors clairement énoncé. Il faut encore préciser qui représente le peuple palestinien.

#### Un peuple organisé

En octobre 1974, l'OLP est reconnue comme l'unique représentant du peuple palestinien par le sommet arabe de Rabat.

La **résolution 3237** du 22 novembre 1974 consacre l'OLP comme représentant unique des Palestiniens. L'AG invite l'OLP à assister à ses sessions et à participer à ses travaux, ainsi qu'aux conférences internationales convoquées sous les auspices d'autres organismes de l'ONU, comme membre observateur.

Dans sa **résolution 3376** du 10 novembre 1975, l'AG, exprimant sa grave préoccupation devant le fait qu'aucun progrès n'avait encore été réalisé en vue de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, décide de créer le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En 1980 le Conseil de sécurité (CS) condamne clairement le vote par la Knesset en juillet d'une « loi fondamentale » faisant de Jérusalem la capitale d'Israël par les résolutions 476 et 478. Il « affirme que l'adoption de la « loi fondamentale » par Israël constitue une violation du droit international » et considère « que toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, la Puissance occupante, qui ont modifié ou visent à modifier le caractère et le statut de la Ville sainte de Jérusalem... sont nulles et non avenues et doivent être rapportées immédiatement ». La résolution appelle également les « États qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem de retirer ces missions de la Ville sainte ».

L'AG réaffirme dans la **résolution ES-7/2** du 29 juillet 1980 « qu'il ne peut y avoir de paix d'ensemble, juste et durable... tant qu'Israël ne se sera pas retiré de tous les territoires... occupés, y compris Jérusalem » et réaffirme aussi « les droits inaliénables des Palestiniens qui ont été déplacés, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination... et le droit à « l'indépendance et à la souveraineté nationale, le droit de créer son propre État souverain et indépendant ».

#### Un peuple souverain

Mais si les choses se précisent en matière de droit international, la situation sur le terrain continue de se dégrader. En réaction, la première intifada démarre fin 1987 à Gaza et s'étend à toute Cisjordanie. Ce mouvement populaire, essentiellement pacifique, est fortement réprimé par l'armée israélienne. Il bénéficie d'un large soutien international.

Le 15 novembre 1988, Le Conseil national palestinien (CNP), organe législatif de l'OLP réuni à Alger, reconnaissant la résolution 181, proclame l'État de Palestine.

Le texte déclare : «... Conformément aux droits naturels, historiques et légaux du peuple arabe palestinien à sa patrie, la Palestine, et fort des sacrifices des générations successives de Palestiniens pour la défense de la liberté et de l'indépendance de leur patrie, le Conseil national palestinien proclame l'établissement de l'État de Palestine sur notre terre palestinienne, avec pour capitale Jérusalem... »

Le 5 octobre 1990, le Conseil de sécurité décide qu'« une invitation à participer à la discussion sera adressée au chef du département politique de l'OLP et que cette invitation lui conférerait les mêmes droits de participer que ceux dont jouissent les États membres ».

Le 12 octobre 1990 le Conseil de sécurité adopte la **résolution 672** qui réaffirme qu'« un règlement juste et durable du conflit arabo-israélien doit être fondé sur les résolutions 242 et 338, au moyen d'un processus qui tient compte du droit à la sécurité de tous les États de la région, y compris Israël, ainsi que des droits légitimes du peuple palestinien ».

Désormais le statut du peuple palestinien est défini, son représentant internationalement reconnu, ses droits précisés. Ce peuple volontairement nié a su imposer son existence (le processus se poursuivra avec l'adhésion de la Palestine à l'UNESCO en 2011 et son admission à l'ONU comme État observateur non-membre en 2012.)

C'est dans cette logique que les USA imposeront la conférence de Madrid en 1991 qui débouchera sur les accords d'Oslo en 1993 et 1995.

Dans une prochaine fiche on analysera les principales « négociations » pour essayer de comprendre les vraies raisons de leur échec. L'histoire de ces « négociations » montre que l'État d'Israël ne veut en aucun cas de l'État de Palestine accepté par la communauté internationale. Jusqu'à maintenant Israël a réussi à obtenir des grandes puissances, dont la France, qu'aucune proposition de règlement du conflit ne soit faite sans son assentiment préalable.

## Face à l'instrumentalisation et aux amalgames

C'est un épisode assez « surréaliste » que nous avons vécu dans les jours qui ont suivi la vive agression verbale visant Alain Finkelkraut le 16 février. Il faut l'apprécier froidement, en analyser le sens pour en apprécier les conséquences.

Revenons d'un mot sur les faits eux-mêmes. À l'occasion d'une manifestation parisienne de Gilets jaunes, Alain Finkelkraut est violemment pris à partie par une poignée de voyous racistes avec des menaces et des propos clairement antisémites « Sioniste de merde... sale race! Rentre à Tel-Aviv, rentre chez toi... La France est à nous... » Une violence totalement inacceptable, quelles que soient les positions de la personne visée.

En l'occurrence, on connaît le personnage, nostalgique d'une France largement fantasmée, non métissée, préservant l'entre-soi des « élites » et persuadé au fond que le « grand remplacement » est à l'œuvre avec des migrations massives et des banlieues « islamisées » qui se sont elles-mêmes exclues de la communauté nationale.

Assez logiquement, s'agissant d'Israël, citadelle avancée de la démocratie et « villa dans la jungle » menacée de toutes parts comme chacun sait, il fait preuve depuis toujours d'un très spécial aveuglement. C'est ainsi qu'en 2002, au moment de l'opération « Rempart » marquée par la réoccupation sanglante de l'ensemble de la Cisjordanie, il compare les manifestations d'antisémitisme en France aux pogroms de la « Nuit de Cristal » nazie de novembre 1938. Rien que ça.

Bref, le personnage n'est pas de nos amis, mais pour autant, pas question pour nous de tolérer menace physique et insultes antisémites. Ceci étant, la condamnation de cet incident s'est aussitôt accompagnée d'un emballement médiatique à propos de l'antisionisme présenté de façon

récurrente comme une forme nouvelle de l'antisémitisme.

On avait malheureusement constaté dès le début du quinquennat ce confusionnisme inacceptable avec l'invitation faite à Netanyahu pour la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv en juillet 2017. Cérémonie au cours de laquelle Emmanuel Macron lui donna du « mon cher Bibi » et qualifia l'antisionisme de « forme réinventée de l'antisémitisme ».

Confusionnisme et amalgames terriblement dangereux : voilà un chef de gouvernement étranger, susceptible d'être mis en cause comme commanditaire de crimes de guerre, voire de crimes contre l'Humanité, installé par le chef de l'État dans le rôle d'héritier des victimes de cette rafle, tristement emblématique de la collaboration entre l'Allemagne nazie et la France de Vichy. Confusionnisme évidemment contagieux et de nature à provoquer des réactions antisémites en retour.

Confusionnisme et amalgames, déjà bien présents sous la présidence Hollande, réitérés à plusieurs reprises par Emmanuel Macron et relayés par divers ministres, dont le Premier.

L'emballlement médiatique s'est développé après l'annonce par le ministre de l'intérieur, le 12 février, d'une progression des actes ou menaces antisémites de 74 % par rapport à l'année précédente. De quoi légitimement inquiéter. À ceci près, comme le précisait sa déclaration, que ce pourcentage d'augmentation si choquant s'expliquait par une baisse tangible en 2015, 2016 et 2017, si bien que le chiffre alarmant de 541 actes est inférieur à celui des 851 recensés en 2014.

NETANYAHU MIS EN EXAMEN  
POUR CORRUPTION, FRAUDE  
ET ABUS DE CONFIANCE



Ceci étant, il est vrai que par un sordide effet de mimétisme et d'entraînement, cette mi-février vit se multiplier tags antisémites, croix gammées, profanations de cimetières participant d'un climat on ne peut plus malsain. Un peu de bon sens amènerait cependant assez vite les observateurs de bonne foi à voir que légiférer contre l'antisionisme ne pouvait que mener à une impasse et ne réglerait rien. Cela aurait abouti à créer un pur délit d'opinion en contradiction avec les règles élémentaires d'un État de droit, ce que reconnut sans peine Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale. Et Emmanuel Macron fera de même quelques heures plus tard dans une conférence de presse, le 19 février.

Mais voilà que le lendemain, se tenait le dîner du Crif. On sait que cette institution a abandonné depuis bien longtemps le rôle représentatif qui était le sien pour se transformer une sorte d'appendice de l'ambassade d'Israël, intervenant de façon grossière en matière de politique étrangère, par exemple en appelant le président de la République à suivre l'exemple de Trump pour enfin reconnaître Jérusalem « capitale d'Israël ». En dépit de telles positions extrémistes, ce dîner est devenu un de ces rendez-vous réputés « incontournables » pour une bonne partie du Tout-Paris politique et médiatique. Rendez-vous d'où depuis plusieurs années d'autres responsables politiques sont exclus, n'ayant pas l'heur de plaire.

Ce soir-là, Francis Kalifat, président du Crif, fut tel qu'on pouvait l'attendre, dénonçant « les nouvelles formes d'antisémitisme, dont l'antisionisme et la haine d'Israël » et appelant

à intégrer dans la loi la définition de l'IHRA de l'antisémitisme<sup>(1)</sup>... Emmanuel Macron, lui, surjouant sans doute un peu l'émotion, eut beaucoup de peine à se distancier des propos de son hôte, annonçant l'intégration de cette définition dans la loi (mais « sans modifier le Code pénal ») en réitérant ses affirmations de juillet 2017 sur l'antisionisme comme forme nouvelle de l'antisémitisme.

L'effet de contraste avec ce qu'on avait cru comprendre la veille était saisissant. En l'occurrence, ce ne sont pas tant les annonces du président de la République, assez vides de substance, qui posent problème, mais le fait qu'il se soit cru obligé d'y intervenir en flattant ses hôtes comme s'il devait rendre des comptes à une telle institution communautaire. Et bien sûr d'avancer, sans la moindre gêne, des assertions historiquement et politiquement fausses, dangereuses pour les libertés publiques et pour la cohésion de notre société.

S'agissant d'un homme qui n'a en matière de politique étrangère que le pragmatisme comme boussole au service d'objectifs essentiellement économiques, cela nous dit simplement qu'il pense être de son intérêt de donner un maximum de gages au lobby pro israélien, compte tenu de ce qu'il suppose de sa capacité de nuisance.

L'enseignement à en tirer ? Simplement qu'il nous revient, à nous, mouvement de solidarité, de construire un rapport de force à même de le contrecarrer. Pas une petite affaire, mais un enjeu capital. ■

Jean-Paul Roche

(1) Voir l'article de Bertrand Heilbronn « Résister au lobby israélien » dans le dernier numéro de Pal Sol  
Lire notre dossier : [http://www.france-palestine.org/IMG/pdf/afps\\_definition\\_ihra\\_antisemitisme.pdf](http://www.france-palestine.org/IMG/pdf/afps_definition_ihra_antisemitisme.pdf)

14>>> Ibn al-Haytham à Naplouse, puis au Lycée du roi Talal, et a rejoint l'Université nationale An-Najah où il a obtenu un diplôme en archéologie.

Il était l'un des militants les plus en vue dans les rangs du mouvement étudiant, participant à toutes les actions de résistance du peuple palestinien contre l'occupation, en prison il met à profit sa connaissance parfaite de l'hébreu et des lois israéliennes pour défendre le droit et la dignité de ses frères palestiniens détenus comme lui.

Du mont Garizim, à Jérusalem, Nader le Samaritain, est la voix de la liberté qui défie l'obscurité de l'occupation et les

rigueurs de la prison, il n'a jamais oublié l'état de siège et la famine, imposés par cette occupation, ni les brimades et les humiliations constantes que subissent les membres de sa communauté lors des passages des checkpoints militaires.

Nader le Samaritain qui ne se considère pas comme Israélien, a écrit : « L'État d'Israël est un État colonial qui fait partie d'un projet sioniste visant à repenser la Torah et l'histoire, il est voué à l'échec. »

Traduction de Moncef Chahed, d'après Najib Farraj

# Une diplomatie qui bégaie

**Lorsque la France lançait son initiative pour la paix au Proche-Orient le 3 juin 2016 en présence de 30 pays et organisations internationales, puis le 15 janvier 2017 avec la participation de 70 pays, on aurait pu voir s'ouvrir une fenêtre d'espoir pour le peuple palestinien. Un espoir conforté, à la veille de la deuxième rencontre, par l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 2334, à l'unanimité moins une abstention, celle des États-Unis.**

Cette résolution condamnait « toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem Est, notamment la construction et l'expansion de colonies de peuplement, le transfert de colons israéliens, la confiscation de terres, la destruction de maisons et le déplacement de civils palestiniens... » Le Conseil de sécurité soulignait également qu'il « ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations » et demandait à tous les États « de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ».

Le round des négociations israélo-palestiniennes parainé par les États-Unis en 2013 et 2014 avait laissé un goût amer aux Palestiniens. Pendant cette période, ils avaient dû suspendre leur offensive diplomatique d'adhésion aux agences des Nations unies rendue possible par leur admission comme État non-membre de l'ONU, en 2012. Et dans le même temps, les Israéliens multipliaient les constructions dans les colonies, accéléraient les démolitions de maisons palestiniennes et la judaïsation de Jérusalem... De longs mois de négociations stériles donc, qui n'avaient fait que donner du temps à Netanyahu pour continuer sa politique de nettoyage ethnique et fait perdre un temps précieux aux Palestiniens.

Ces derniers ont certes alors obtenu la libération de quelques anciens prisonniers politiques (75 % de ceux dits « d'avant Oslo ») mais n'ont pu aborder aucun des sujets concernant leurs revendications nationales. Les deux points mis sur la table sur la table par Israël : la reconnaissance d'Israël comme un État juif et le maintien de troupes israéliennes dans la vallée du Jourdain, n'avaient d'autre objectif qu'obtenir une véritable reddition palestinienne.

Dans ce contexte, l'initiative de Paris aurait dû corriger l'asymétrie dans la négociation entre un occupant qui ne veut rien lâcher de ce qu'il a pris illégalement et un occupé

qui n'est soutenu par la communauté internationale que pour maintenir un impossible statu quo. Elle était soutenue par la majorité des États européens, arabes et tous ceux qui craignaient une aggravation de la situation avec l'arrivée concomitante d'un Trump ne faisant pas mystère de ses partis pris foncièrement anti-palestiniens.

Mais voilà, si l'idée paraissait pouvoir ouvrir une voie, l'équipe Hollande en fin de parcours eut tôt fait de lâcher la partie. Un froncement de sourcil israélien et les manifestants réunis à l'appel du Crif devant le Quai d'Orsay pendant une conférence qualifiée « d'Affaire Dreyfus moderne » auront eu la satisfaction de voir l'idée se perdre dans les sables... Et l'engagement de Laurent Fabius de reconnaître l'État de Palestine en cas d'échec tomber dans les oubliettes.

Face à la nouvelle administration Trump dont le programme annoncé laissait apparaître une volonté de liquidation de la question palestinienne et de toute notion de multilatéralisme, on était en droit d'attendre de la France qu'elle prenne, avec le nouveau président de la République, des initiatives à la hauteur des enjeux.

Et effectivement, elle était et est toujours attendue sur ce terrain. En janvier 2018, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Jean Asselborn, avait exprimé son soutien à la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État en déclarant tout à la fois « Nous, Européens, devons montrer que les Palestiniens ont le droit d'avoir leur propre État » et « Si la France reconnaissait la Palestine, d'autres États la suivraient, y compris le Luxembourg ». Le même mois, le premier ministre belge Charles Michel s'était dit favorable à une reconnaissance d'un État palestinien, avec certes un peu moins de crédibilité car il la conditionnait à... un large consensus européen.

En avril 2018, la Slovaquie s'est trouvée devoir geler son processus de reconnaissance déjà bien avancé, clairement par peur de sanctions américaines. En septembre, c'est l'Espagne qui demandait à l'Europe de reconnaître la Palestine en tant qu'État indépendant. Le ministre espagnol des affaires étrangères déclarait que « si son appel



Une femme va planter un olivier, le 30 mars à Qalandia

n'était pas écouté, Madrid envisagerait une reconnaissance de la Palestine à l'échelle espagnole ».

On voit bien que les yeux sont tournés vers la France qui aurait les moyens de constituer, avec d'autres pays européens, un véritable contrepoids face à l'arrogance israélo-américaine et à l'absence d'autres perspectives. Mais tout se passe comme si la France avait choisi de renoncer à son rôle de moteur, devenant même un frein pour la reconnaissance de l'État de Palestine.

Quelques prises de position et déclarations courageuses ne suffisent pas. Tout n'est pas négatif comme on a pu le voir avec le Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH). Ainsi, en mai 2018, le CDH condamne les crimes israéliens et décide de constituer une commission indépendante pour enquêter sur « les violations par Israël du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés y compris Jérusalem et plus particulièrement à Gaza depuis le 30 mars dernier ». La résolution a été adoptée par 29 pour, deux contre (États-Unis et Australie) et 14 abstentions. Les États de l'UE (la France n'en fait pas partie actuellement) se sont divisés, votant pour (Belgique, Espagne) ou s'abstenant (Hongrie, Croatie, Slovaquie, Royaume-Uni, Allemagne).

La France a pu y faire une déclaration, sans participer au vote : « La France a fermement condamné les violences commises par les forces armées israéliennes contre les manifestants palestiniens à Gaza, qui ont atteint un nouveau pallier

cette semaine. Elle ne peut accepter ce niveau de violence face au droit des Palestiniens de manifester pacifiquement, indépendamment du respect de la sécurité d'Israël auquel la France est attachée. Toute la lumière doit être faite sur ces événements et la France soutient la résolution soumise aujourd'hui ainsi que la demande du Secrétaire général qu'une enquête indépendante et transparente soit conduite. Elle a appelé Israël à appliquer des règles d'engagement conformes aux normes internationales. Il est urgent de recréer les conditions nécessaires à la recherche d'une solution politique au conflit. La

France désapprouve, dans ce contexte, la décision des États-Unis d'ouvrir une ambassade à Jérusalem. »

Par contre elle a accepté en décembre de s'aligner en partie sur les positions américaines en votant pour la résolution présentée par les États Unis avec Nikki Haley qui condamnait le Hamas mais qui était en fait dirigée contre l'ensemble des Palestiniens. Et tout spécialement les artisans des marches du retour à Gaza, laissant à l'Irlande le soin de présenter au nom de l'État de Palestine une autre résolution rappelant les paramètres de la légalité internationale et massivement adoptée par l'Assemblée générale.

De même, elle a accepté d'envoyer une délégation, certes de bas niveau, au sommet convoqué à Varsovie en février dernier par les États-Unis et la Pologne pour « promouvoir un avenir de paix et de sécurité au Moyen-Orient » c'est-à-dire en réalité, pour qui sait décrypter, créer les conditions régionales, avec l'appui des monarchies du Golfe, pour liquider la question palestinienne. Le sommet, passablement ridicule et abracadabrantesque, a fait flop.

Après les attaques américaines d'une extrême violence menaçant directement les membres de la Cour pénale internationale, elle a réaffirmé son soutien de principe au rôle de la CPI dans la lutte contre l'impunité. Mais elle n'a pas, à ce jour, fait montre d'une coopération active dans la recherche des faits de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité en Palestine ou Israël.

Chacun constate l'impasse politique et la position européenne sur la question palestinienne, ne peut se réduire à

soutenir Khan al-Ahmar : elle doit oser s'opposer aux violations frontales du droit chaque jour mises en œuvre sur le terrain. Contrecarrer les punitions américaines en augmentant l'aide à l'UNWRA est nécessaire, mais pas suffisant. Il faut rendre au peuple palestinien de vraies raisons d'espoir en commençant par la reconnaissance d'un État et les sanctions contre Israël.

Se cacher derrière la nécessité pour l'Europe de parler d'une seule voix est un leurre, sinon une hypocrisie : chacun sait qu'en Hongrie, en Roumanie, en Pologne les dirigeants au pouvoir ont choisi leur camp, celui de l'alliance Trump-Netanyahu.

Alors certes quand, avec la dernière illumination de Trump donnant le Golan en cadeau à Israël, on atteint le comble de l'absurde, le représentant de la France à l'ONU prononce une déclaration argumentée et cinglante à laquelle il y a peu à redire. Il rappelle ainsi que les paramètres de la légalité internationale « ne sont pas des options ou un menu dans lequel il serait possible de piocher à sa guise ; ils sont, pris dans leur ensemble, le socle incontournable de

tout plan de paix et de toute négociation à venir. » Et après avoir souligné « les dangers de cette tentation unilatérale », il conclut en déclarant : « Il appartient à ce Conseil de veiller au respect de ces principes fondamentaux, qui conditionnent la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi le silence du Conseil sur ce sujet est de plus en plus assourdissant, de plus en plus incompréhensible, et pour la France de plus en plus inacceptable. »

On ne saurait mieux dire, mais alors comment comprendre que la France puisse en même temps constater l'ampleur des violations du droit international avec la colonisation, les prises de possession, spoliations et « annexions » par la force et faire comme si cela n'avait aucune conséquence sur les relations bilatérales avec le pays qui s'en rend coupable.

Il nous revient de marteler sans cesse que la cohérence politique impose de refuser cette déconnexion et de sanctionner ces violations du droit porteuses du pire. ■

Taoufiq Tahani

## Contradictions majeures de la politique française

Le 22 janvier, au Conseil de sécurité de l'ONU, François Delattre, représentant permanent de la France déclare « Nous sommes, en effet, proches du point de non-retour. » « La politique de colonisation s'est poursuivie sous toutes ses formes » et « de manière systématique ». À Jérusalem « Ces développements nous éloignent chaque jour de l'objectif de faire de Jérusalem la capitale des deux États, Israël et la Palestine... ».

Le soutien de diplomates européens, français et britanniques notamment, y compris sur place, à la résistance des villageois, a repoussé la destruction de Khan al-Ahmar, village bédouin situé à l'est de Jérusalem, dans la zone E1 convoitée par les colons, « lieu sensible de la zone C, d'importance stratégique pour la préservation de la contiguïté d'un futur État palestinien », est à noter. Et montre qu'il n'y a pas besoin d'unanimité européenne pour agir. Mais c'est loin de suffire pour éviter ce « point de non-retour » qui menace. Si la France (et l'Union européenne) ne sanctionnent pas la colonisation, les colonies finiront d'encercler Jérusalem et couperont la Cisjordanie en deux zones, nord et sud.

Les communiqués du Quai d'Orsay se succèdent, comme celui du 7 novembre suite aux 792 nouveaux logements

prévus dans deux colonies de Jérusalem : « Nous appelons les autorités israéliennes à reconsidérer ces décisions et à abandonner cette stratégie de colonisation afin de préserver la solution des deux États avec Jérusalem comme capitale, à laquelle la France réitère son attachement. » Appel inefficace pour « mettre rapidement un terme à la politique des faits accomplis », comme l'a demandé E. Macron à l'ONU le 25 septembre... et pour empêcher ce « point de non-retour »!

Appel d'autant plus inefficace que la France laisse des entreprises françaises participer au projet d'extension du tramway de Jérusalem visant à desservir et renforcer les colonies, et à conforter l'annexion de sa partie orientale. Alstom, mais aussi et surtout Egis Rail détenue à 75 % par la Caisse des Dépôts et Consignations... donc par des capitaux publics ! Une campagne nationale initiée par AFPS, CFTD, CGT, FIDH, AL-HAQ (association palestinienne des droits humains), LDH, Solidaires et la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine exige le retrait des sociétés françaises de ce projet colonial. Elle a déjà obtenu que Systra, détenue par la SNCF et la RATP se retire de ce projet. ■

FL

# La Palestine : un cas d'école, des cas pour l'école

Comment, par les entrées des programmes scolaires ou des compétences obligatoires, est-il possible de parler de Palestine dans les établissements scolaires en France ? Ce qui est présenté ici a déjà été mis en œuvre dans des classes. Toutes les possibilités ne sont pas évoquées. La seule prétention de cet article est de donner des idées. Enseignant ou pas : à chacun à son niveau de les porter, de les communiquer.

## Les programmes le permettent

► Autour des questions de migrations humaines actuelles ou passées, en histoire ou en géographie. Un exemple : présenter l'histoire et la situation actuelle des réfugiés palestiniens. Il est certain que celle des Syriens sert d'illustration



L'entrée du Camp de Aïda à Bethléem

aujourd'hui dans les classes, occasion de préciser le vocabulaire : déplacés, réfugiés, exilés, expulsés etc. On ne cherche pas à opposer les drames vécus par les peuples. Mais présenter une carte des réfugiés palestiniens dans le monde, la contextualiser depuis 1947, puis 1967 est une possibilité aisée et sans doute peu fréquente. La démarche chargée d'émotions est d'illustrer l'histoire d'une famille, d'une

personne : un exemple réussi est de partir du témoignage, en le simplifiant, de Hiyam Bseiro : transcrire sur une carte la migration d'une famille expulsée de Jaffa.

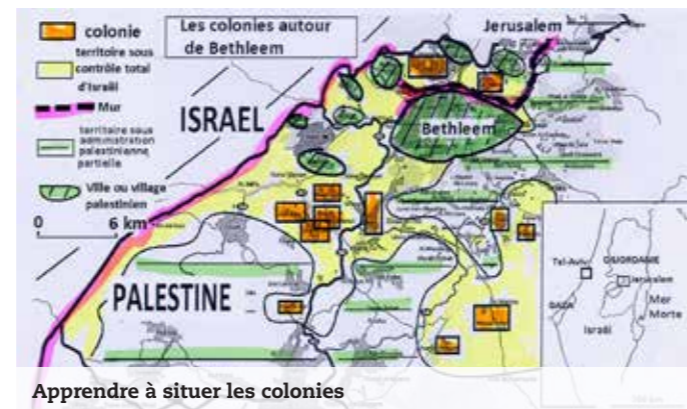
► [http://hiyambseiso.blogspot.com/2017/11/blog-post\\_4.html](http://hiyambseiso.blogspot.com/2017/11/blog-post_4.html) Illustrer avec ce que représente la clé permet d'approcher la Nakba pour des jeunes.

► En éducation civique, l'engagement y compris politique est un thème qui peut être abordé dans les classes. La palette des interventions « témoignage » est large.

## La Palestine – support de compétences enseignées :

► Les sources de tout document sont à vérifier. Depuis de nombreuses années, et à juste titre il est exigé de connaître l'auteur, la source des documents exploités par les élèves. Tout en traitant des questions des programmes, il est aisé de travailler sur des images, des textes... qui permettent d'aborder ce que vivent les Palestiniens et de montrer que des Israéliens documentent la colonisation, l'occupation. On pense à B'Tselem ou d'autres.

► Les représentations cartographiques. Tout au long des années du secondaire, les cartes sont objets et supports



Apprendre à situer les colonies



Israël sans frontières ?

d'étude. Faire nommer la Palestine, la colorier sur une carte muette est un premier pas. On sait que toute carte est une représentation qui résulte de choix. Ils sont élémentaires quand il s'agit de placer la capitale d'un pays. Pour Israël, nous pouvons être stupéfaits de cet exemple d'une carte murale toute récente. Plus ambitieux, cet exemple peut être présenté par un professeur averti car il est difficile pour le non spécialiste de trouver la carte d'Israël telle que présentée dans des manuels israéliens. Elle est lourde de sens : seule la bande de Gaza n'apparaît pas comme israélienne.

Il est vrai qu'une période propice pour présenter la vie des Palestiniens s'achève avec la fin du cycle actuel des programmes tant au collège qu'au lycée : la question de l'eau en seconde, l'étude des relations internationales en troisième ou en terminale, part qui s'est considérablement réduite depuis quelques années. Dommage ! Car les supports de qualité ne manquent pas pour proposer des exercices variés : extrait de bande dessinée, caricature, petite vidéo, image... y compris en devoir. En arts plastiques, par exemple, les pochoirs de Banksy sont sources très riches de questions/réponses.

C'est donc par d'autres choix que l'application stricte des programmes que les élèves peuvent comprendre ce qui est trop souvent qualifié de complexe. Derrière cette réflexion, il y a l'idée d'une complexité qui ne serait pas à présenter au sein des établissements scolaires. Quand il n'est pas dit que c'est trop anxiogène pour des jeunes, alors qu'en terminales, notamment technologiques, on a affaire à de jeunes adultes de par leur expérience de la vie. Les arguments ne manquent donc pas aux enseignants pour construire des projets ponctuels, voire des projets d'année avec les classes, en toute responsabilité professionnelle.

Les exemples sont nombreux et variés : entrées par la culture (livres, films ou expression artistique,

inviter un calligraphe en cours d'arts plastiques de collège, c'est possible).

Un dernier exemple, à partir d'un reportage des étudiants de l'École de journalisme de Strasbourg, il s'agissait de faire connaître l'anneau des colonies qui enferme Bethléem. Il était demandé de situer Gush Etzion et ses colonies satellites et de colorier les divers territoires identifiés dans la légende. Accompagnés par un adulte, les jeunes ont très vite compris ce qu'est le rouleau compresseur de la colonisation-occupation.

Bernard Albert



Carte d'Israël présentée dans les manuels scolaires israéliens

# Eurovision 2019 : pas en Israël !

En votant en 2018 pour Netta, les fans de l'Eurovision n'avaient probablement (en tout cas la majorité d'entre eux) envisagé les conséquences : l'Eurovision 2019 allait se passer en Israël.

En bonne ambassadrice de son gouvernement, Netta revendiquait immédiatement que cela se passe à Jérusalem « sa capitale » ! Pour nous il est une évidence : impossible de faire la fête sur les ruines des sept villages palestiniens rasés en 1948. Impossible d'aller chanter dans un pays qui pratique le nettoyage ethnique, le déplacement de population, qui organise le blocus de Gaza et massacre les civils qui protestent pacifiquement. Impossible que l'Eurovision se tienne dans un pays qui vient d'adopter la loi de l'État-nation du peuple juif, organisant l'apartheid en Israël en n'ac-

devant des antennes de France, et un rassemblement devant la finale à Paris.

Le vote des fans français a désigné Bilal Hassani comme représentant de la France. Nous l'en félicitons. Aujourd'hui, il ne voit qu'une chose : il va concourir pour la France, et réaliser ainsi son rêve le plus fou. Bilal Hassani a subi un déferlement de haine raciste et homophobe tel que nous avons décidé de publier un communiqué de soutien.

Mais pour autant, nous déplorons que Bilal Hassani ait renié ses tweets en soutien à la Palestine, dénonçant la politique d'Israël. Pire, il a fermé la porte à toute possibilité d'une action de sa part et donne

chaque jour de nouveaux gages à Israël : « Je ne considère pas qu'Israël soit responsable de crime contre l'humanité. », et participe aujourd'hui à la promotion d'Israël!

Mais peut-il, pourra-t-il toujours, oublier le sort des centaines de jeunes enfants palestiniens enfermés, souvent sans procès, dans les prisons israéliennes, peut-il, pourra-t-il

toujours oublier le sort des artistes de Gaza qui ne peuvent sortir de leur prison ?

L'AFPS est prête à tout faire pour lui permettre de rencontrer des musiciens palestiniens ou arabo-israéliens... qu'il juge sur pièce!

Mais le gouvernement et le ministère de la Culture, ministère de tutelle de France Télévisions ne peuvent ignorer ce qui se passe en Palestine! C'est donc à eux que nous nous adressons : n'envoyez pas de représentant de la France en Israël, n'envoyez pas de candidat au pays de l'apartheid! ■

*François Sauterey,  
représentant de l'AFPS au Collectif National*



Préparation de la banderole, avant le rassemblement du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens

cordant pas les mêmes droits aux Israéliens selon qu'ils sont Juifs ou non Juifs.

Plusieurs centaines d'artistes européens, dont Ken Loach, ont lancé un appel pour que l'Eurovision ne se passe pas en Israël. Nous les soutenons! Pour autant, nous comprenons l'envie des fans de voir leurs candidats concourir. C'est pour cela que nous disons à France Télévisions qui organise en France l'Eurovision : « Pas au pays de l'apartheid, pas en Israël! Trouvez un autre endroit, il est encore temps! »

C'est sur ce mot d'ordre que l'AFPS avec 46 organisations du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDPI) et la campagne BDS France ont organisé plus de trente rassemblements

# Quatre questions clés pour les candidat(e)s aux élections européennes

Ce questionnaire a été rédigé par la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, un réseau de 39 associations françaises œuvrant pour le respect du droit en Palestine, par la sensibilisation du grand public, le plaidoyer auprès des institutions et l'éducation à la solidarité avec le peuple palestinien. À chaque groupe local de voir comment il s'en saisit.\*

Très impliquée financièrement et politiquement, l'Union européenne ne peut se contenter de dénoncer verbalement les multiples violations du droit international humanitaire et des Droits de l'homme par Israël. Devant l'absence de plan de paix concret et crédible de la part des États-Unis, elle a un rôle clé à jouer et il est dans son intérêt qu'une solution durable et conforme au droit international soit trouvée au Proche-Orient.

En tant que député(e) européen(e), vous aurez un rôle essentiel à jouer en interpellant l'exécutif européen, vous aurez à vous exprimer sur nombre d'initiatives prises par la Commission, en particulier sur toute mesure de renforcement de la coopération avec Israël. Des décisions courageuses doivent être prises pour mettre fin à l'occupation israélienne. C'est pourquoi, nous souhaitons connaître votre position sur quatre points clés susceptibles de faire évoluer la situation de façon positive.

► #01 COLONISATION Soutiendrez-vous la mise en place de mesures excluant les colonies et les entreprises qui

participent à la colonisation et à l'oppression du peuple palestinien de toute relation entre l'UE et Israël?

► #02 SUSPENSION DES ACCORDS D'ASSOCIATION Comment veillerez-vous à ce que l'UE applique pleinement la clause de conditionnalité garantissant le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans tous les accords entre l'UE et Israël?

► #03 BLOCUS DE GAZA Exigerez-vous la mise en place de mesures pour la levée du blocus de Gaza pour rétablir la continuité territoriale entre la bande de Gaza et la Cisjordanie et rétablir les droits des habitants de Gaza y compris la libre circulation des personnes et des biens?

► #04 CRIMINALISATION DU MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ AVEC LA PALESTINE Défendrez-vous la liberté d'expression sur la question palestinienne et le droit de critiquer les politiques israéliennes contraires au droit international?

\*contact@plateforme-palestine.org

# Actions pour la reconnaissance de l'État de Palestine

Le 11 mai 2019 marquera le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'admission d'Israël à l'ONU. Pour y être admis, Israël faisait siennes l'ensemble des résolutions précédemment adoptées et donc la résolution du 29 novembre 1947 sur le plan de partage, comme la résolution 194 sur le droit au retour des réfugiés. Le lendemain même de son admission il faisait savoir qu'il ne se considérait pas lié par elles.

70 ans après, la Palestine n'est pas membre à part entière de l'ONU et la France ne l'a toujours pas reconnue comme État.

Il est temps de la reconnaître, comme les deux précédentes assemblées parlementaires y avaient invité le président de la République de l'époque.



Les Groupes locaux sont appelés à se saisir de cette date pour une semaine de mobilisation, notamment autour de la signature des cartes pétitions pour la reconnaissance adressées au Président de la République, en les comptabilisant et en cherchant à médiatiser nos interventions. Un moment fort pour des interventions en direction des élus.

## Échos du CN des 9 et 10 mars

En tant que nouvelle élue dans cette instance, il me revient de donner un écho de l'actualité de notre mouvement, et du travail considérable effectué à tous les niveaux (CN, BN, groupes de travail et permanents). Pour les groupes locaux cela représente d'énormes ressources qui nous donnent de la force sur le terrain notamment dans notre action avec nos partenaires, et au vu de tout cela j'aimerais promouvoir un slogan « Fière d'être à l'AFPS ».

L'analyse de la situation politique intérieure en Palestine ne nous engage pas à l'optimisme, avec Trump et son « plan du siècle » et dont les proches sont totalement engagés dans un soutien sans faille à la colonisation. La fermeture du Consulat américain à Jérusalem-Est, s'inscrit dans le prolongement de la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël et du transfert de l'ambassade de Tel Aviv à Jérusalem. Il s'agit de saper les fondements d'un véritable État de Palestine. Le droit international est jeté aux orties avec des territoires occupés qui deviennent simplement « disputés », les colonies étant considérées comme tout à fait légitimes. Le plan Trump c'est de rendre la situation irréversible et d'arriver à une liquidation de la question palestinienne.

Difficile de compter sur l'Europe dont Trump exacerbe les divisions internes. La France n'est pas vraiment moteur, elle est même plutôt un frein alors que plusieurs pays lui ont dit « reconnaissez la Palestine, on vous suivra ». Il faut trouver les moyens de forcer la main à notre gouvernement. L'Autorité Palestinienne, aussi affaiblie soit-elle, garde de son côté le pouvoir de signer ou non un accord sans lequel la légitimité d'Israël ne sera pas clairement établie aux yeux du monde, ce que signifiait Yasser Arafat en brandissant son stylo pour dire qu'il était son arme ultime.

Sur notre mobilisation pour la liberté de critiquer la politique israélienne et contre les amalgames, notre président évoque une colère et une défaite : un travail était fait sur cette question depuis plusieurs mois et plusieurs politiques étaient intervenus. Tout cela a été remis en cause par l'emballage dû à l'actualité, c'est un recul avec en point d'orgue le coup de téléphone de Macron à Netanyahu ou le port de l'insigne du CRIF, lors du dîner annuel. Les menaces de distorsion du débat sont nombreuses : amalgame des termes sionisme et antisémitisme, définition de l'IHRA, attaques contre le droit au BDS et contre nos organisations.

Concernant le BDS et au-delà de nos campagnes en cours (Eurovision, Ahava, banques, tramway de Jérusalem,

tourisme) une initiative citoyenne est programmée pour fin mai avec trois cibles : les magasins, les administrations (DDPP) et les parlementaires. Sur l'Eurovision en particulier le souhait est d'obtenir du candidat qu'il fasse un geste. L'idée est lancée d'une journée le 13 avril prochain.

Concernant le soutien aux prisonniers, le groupe de travail propose une démarche nouvelle compte tenu du fait qu'il est certain que les courriers ne sont pas distribués :

Nos liens se noueront avec les familles, avec le relais de certaines municipalités et de partenaires tels que le Club des prisonniers par exemple.

Notre soutien à la résistance populaire doit se développer : il se décline par exemple à Al Walaja avec l'implication de plusieurs groupes locaux pour permettre la sauvegarde de terrains menacés par les colons avec la plantation de cerisiers. Il est également marqué par la tournée de « Youth Against Settlements » (la jeunesse contre les colonies) dont deux membres seront présents à la Conférence Nationale des groupes locaux. >>>32

## Hommage

Robert Fleckinger, animateur du groupe local de Toulouse, vient de nous quitter à la suite d'une sévère maladie qui l'a emporté en peu de temps, trop peu de temps. Robert a adhéré à l'AFPS il y a une dizaine d'années et peu après son adhésion il a succédé à Jacques Gervet qui était l'animateur, on peut dire historique, du groupe local de Toulouse. Dès sa prise de responsabilité il a fait preuve d'un dévouement exemplaire en maintenant la présence de l'AFPS à toutes les manifestations qui se tenaient sur le problème palestinien tout en assurant la gestion, certes pas très compliquée, du groupe local. Rapidement une maladie des nerfs de la jambe lui rendait la marche difficile. Qu'à cela ne tienne il prenait sa canne et il y allait. Mais comme si cela ne suffisait pas une maladie grave s'est abattue sur lui et je l'ai vu continuer à assumer sa charge alors que la douleur le tenaillait. Il s'est battu avec une confiance et une énergie remarquables contre la maladie qui l'a emporté. Le groupe de Toulouse perd un ami chaleureux, un militant exemplaire et un responsable au dévouement sans bornes.



Douraid Houalla, membre du GL de Toulouse

## Poésie pour Gaza à Villeurbanne

La 20<sup>e</sup> édition du Printemps des Poètes s'est ouverte samedi 9 mars 2019 et comme l'an dernier, le groupe AFPS-Lyon a voulu s'inscrire dans cet événement. Cette année, le choix a été fait de faire connaître, à partir du recueil *Requiem pour Gaza* \*

La Maison du Livre de l'Image et du Son de Villeurbanne<sup>(1)</sup> (beau bâtiment dessiné par le grand architecte suisse Mario Botta) a accepté, pour ce premier jour du Printemps des Poètes, d'accueillir un après-midi de lecture. C'est donc dans l'auditorium de cette médiathèque que s'est retrouvé le public pour écouter les comédiens Roseline Villaumé et Patrick Hannais, le joueur de oud Hussam Kacho et le chanteur Andrew Al Yacoub.

L'auditorium s'est avéré à peine assez grand pour contenir l'auditoire (près de 90 personnes) qui a découvert avec attention les poèmes hommage à Gaza.

D'entrée de jeu, la poésie s'est imposée dans l'auditorium avec la lecture par Pierre, animateur de l'AFPS-Lyon, de ces quelques vers de Mahmoud Darwich : « Sur cette terre, il y a ce qui mérite vie : sur cette terre, se tient la maîtresse de la terre, mère des préludes et des épilogues. On l'appelait Palestine. On l'appelle désormais Palestine. Ma Dame, je mérite la vie, car tu es ma Dame. »

« Sur cette terre, il y a ce qui mérite vie » c'est ce que rappellent les poètes de différents pays qui ont choisi de manifester, par leurs mots, leur solidarité avec les Palestiniens. La préface du recueil écrite par le grand poète syrien Adonis, synthétise bien leur parti pris :

« Qu'est-ce que cela signifie, humainement et culturellement, que la principale occupation de l'homme ne consiste pas à s'éduquer ou à travailler, mais à se maintenir en vie ?

C'est la situation des Palestiniens, aujourd'hui, au vingt et unième siècle, à l'ombre de la civilisation occidentale. Oui, ici, en Orient arabe, cette fois-ci, en terre des prophéties et des alphabets, l'homme vit sous le ciel du meurtre, de la désolation, de la faim et du déracinement, même de sa propre maison.

Être solidaire avec les opprimés et dire la vérité : voilà ce



Roseline Villaumé

que ces différents témoignages regroupés dans ce livre tentent d'illustrer. Ce sont des témoignages qui insistent sur le rôle des créateurs d'être solidaires avec ceux dont la vie est menacée, avec ceux dont l'existence est incertaine partout dans le monde... »

Et effectivement, les textes du recueil – une quarantaine – se placent délibérément sur le terrain des valeurs universelles du droit à la vie, du droit à une terre, du droit à la culture, du droit à la libre circulation...

Les poèmes lus par les comédiens étaient particulièrement émouvants. Parmi eux, le très beau poème *Je connais la mer de Gaza* du poète palestinien Khaled Jbour ; l'amusant poème/conte d'Anne Letoré (France/Belgique) intitulé *Soleil blanc et pierre rouge*, qui, avec une histoire de poupée placée du mauvais côté de la frontière, évoque toutes les brimades et frustrations vécues par les Palestiniens ; l'ironique poème de Monia Boulila (Tunisie) *Le Grand jeu*, qui évoque comment une désinvolte signature, celle de Balfour, peut entraîner un peuple dans le « néant » ; le bouleversant texte de Bernard Noël (France) *Le permis de chasse*, qui, sans fard, évoque la brutalité de la condition faite aux Palestiniens de Gaza ; mais aussi le bref poème d'Annie Salager (France) *Gaza*, qui apporte des notes d'espoir : « [...] nous restons dans l'acte de vivre qui s'invente jour après jour et se fertilise dans l'acte de résister » ; lecture aussi des poèmes d'Anat Zécharia (Israël), notamment *Évolution*, poème avec une résonance surréaliste.

La lecture (une quinzaine de poèmes) s'est conjuguée avec de délicieux moments musicaux mis en forme par Hussam et Andrew. Qu'il soit venu pour la poésie ou pour la solidarité avec le peuple palestinien, l'auditoire de cet après-midi poétique semblait comblé.

Raymond Gras

*Requiem pour Gaza* Ouvrage collectif de 38 poètes de différentes origines pour exprimer le drame de Gaza. Éditions Color Gang, Collection Urgences.

(1) Villeurbanne fait partie de l'agglomération lyonnaise. C'est une grosse commune de 146 000 habitants, une commune pluriculturelle comme le sont les communes de l'est lyonnais.

# Riveneuve, une maison d'édition indépendante et engagée

Cette maison d'éditions parisienne, située 85 rue de Gergovie dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement, est sans doute la seule en France à développer une « ligne » Palestine (essais, romans, témoignages...) avec déjà onze titres et le douzième paraissant ce mois-ci : une théologie palestinienne de la libération de Naïm Attek.

Nâïm Attek, à Marseille, en bord de Méditerranée, en 2001, a sans doute donné, dès l'enfance, une tonalité particulière à la maison d'édition indépendante Riveneuve, sise alors quai Rive-Neuve sur le vieux port : l'ouverture à l'ailleurs, au « grand large ». Sa première publication fut une revue littéraire appelée Riveneuve Continents qui avait l'ambition de faire connaître la littérature francophone.

Mais, très vite, une orientation se dessina vers d'autres peuples, d'autres mondes. Tendance affirmée en 2007, quand, installée Paris, Riveneuve devint une maison plus généraliste en sciences humaines et littérature.

Gilles Kraemer, son directeur depuis 2016, explique que, pour Riveneuve « il s'agit de penser global et d'agir local » d'où une programmation très éclectique tournée en grande partie vers des sujets touchant à l'exil, aux voyages, à l'ailleurs « au travers de destins engagés en Europe, Afrique, Asie ou aux Amériques. »

Riveneuve n'a pas de « ligne éditoriale » rigide mais un environnement culturel qui lui est propre et lui permet d'aborder de nombreux domaines. On trouve à peu près tous les genres dans ses publications : des essais, des romans, de beaux livres, des biographies et de l'Histoire, de la poésie aussi, des récits de voyage et des traductions, des ouvrages bilingues... avec toujours une exigence de qualité et d'intérêt pour les lecteurs.

Certains ouvrages sont vendus à l'étranger en français mais d'autres sont traduits et publiés en allemand, japonais, italien, bosnien, etc.

Gilles Kraemer, a eu « plusieurs vies » avant de devenir le directeur des éditions Riveneuve : tour à tour journaliste, chercheur en sciences de l'information et de la communication, formateur au Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ, Paris), enseignant dans des universités

françaises et étrangères (Le Caire, Moscou, Beyrouth) avant d'intégrer le réseau culturel français à l'étranger (Ramallah, Sarajevo). Il est cofondateur de l'association Omar Le-Chéri, d'animation d'ateliers d'écriture journalistique pour les jeunes et est l'auteur de plusieurs livres, dont une bande dessinée.



Paul Balta (préfateur de *Jours tranquilles à Ramallah*) entre Stéphane Hessel (préfateur de *Jours tranquilles à Gaza*) et Christiane Hessel Chabry

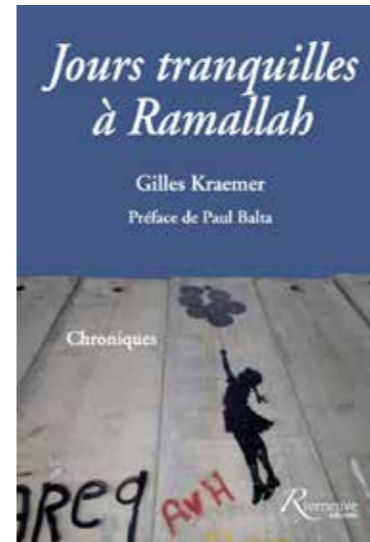
## Une série d'ouvrages qui parlent de la Méditerranée, du Proche-Orient et de la Palestine

De 2004 à 2007 Gilles Kraemer est en poste à Ramallah, responsable du centre Culturel français en partenariat avec le *Goethe Institut*. Il ramène de ce séjour un livre que Riveneuve va publier, *Jours tranquilles à Ramallah*, séries de chroniques pleines d'humour d'une société sous occupation mais vivante. Loin des analyses géopolitiques et indispensables pour comprendre le quotidien des Palestiniens.

Ce livre sera le premier d'une série *Jours tranquilles* qui conduira, d'année en année,

« Riveneuve raconte le monde aux Français et les Français au monde »

les lecteurs de Gaza au Caire, de Tunis à Sarajevo, de Jérusalem à Gaza et ailleurs... Le dernier ouvrage paru dans cette collection est *Jours tranquilles à Damas* (mai 2018) de François Janne d'Othée.



La Palestine occupe une place privilégiée dans les publications des éditions Riveneuve, au rythme moyen d'un ouvrage par an depuis *Jours tranquilles à Ramallah* : récits, romans, analyses politiques, cinéma, religion ou culture, aucun domaine n'est mis de côté. Les auteurs sont en français, palestiniens, israéliens ou viennent d'autres pays. Le seul critère retenu par la maison d'édition est l'intérêt du

sujet et l'exactitude historique.

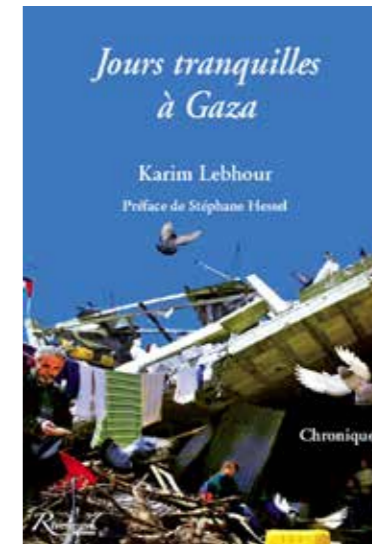
Dans la série *Jours tranquilles*, trois ouvrages sont consacrés à la Palestine :

*Jours tranquilles à Ramallah* (2008), de la plume de Gilles Kraemer, raconte le quotidien de cette ville durant son séjour à Ramallah comme responsable du Centre culturel français. Il y narre, avec humour, précision et empathie le quotidien d'une population occupée, maltraitée, brimée, d'une société hétérogène qui s'obstine à vivre, créer, à s'amuser, qui souffre aussi mais continue de résister et de se battre.

*Jours tranquilles à Gaza* (2010) écrit par Karim Lebour, journaliste indépendant.

Il raconte la vie des habitants de l'enclave, prison à ciel ouvert surpeuplée, ballottée entre l'armée israélienne et la guerre qui oppose le Hamas au Fatah, le système D pour survivre, les mille anecdotes du quotidien tantôt dramatiques, tantôt pleines d'humour et de gaieté.

*Jours tranquilles à Jérusalem* (2017), est sous-titré *Chronique d'une création théâtrale : Des roses et du jasmin*; Mohamed Kacimi, dramaturge, tient la chronique



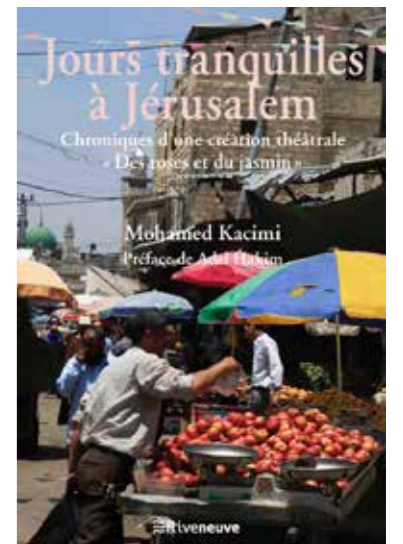
de la mise en scène difficile d'une pièce d'Adel Akim : *Des roses et du jasmin*, au Théâtre National Palestinien (de février à juin 2015). Cette pièce où des comédiens de Galilée, de Jérusalem et de Cisjordanie jouent ensemble, raconte à la fois la douleur de ceux qui ont perdu leurs terres dans la Nakba, en 1948 et de ceux qui ont perdu leurs familles dans la Shoah. Le livre est devenu spectacle.

HK (Kaddour Haddadi), auteur de textes de chansons et chanteur connu, est aussi écrivain. Il a publié plusieurs ouvrages chez Riveneuve : *J'écris donc j'existe*, le roman *Néapolis* qui se déroule quelque part vers Naplouse, dans une Palestine en partie onirique, *Le cœur à l'ouvrage* et le tome 1 d'une BD, *Dounia, l'or bleu*, avec Cédric Van Onaker.

Il a composé la bande-son (texte et musique) du site de Riveneuve.

Sur le site Riveneuve, HK et sa troupe nous racontent et nous chantent l'histoire d'Elsa et de Mohamed, pris dans les attentats du 13 novembre 2015...

<https://www.riveneuve.com/le-coeur-a-loutrage-theatre-musical/>



Colette Berthès et Michel Basileo

**28>>>** Les prochains temps forts : le 30 mars en soutien à Gaza qui marque le 1<sup>er</sup> anniversaire des marches du retour. Il nous est proposé d'envoyer des photos en temps réel aux Gazaouis pour manifester notre solidarité. Le 11 mai, date anniversaire de l'admission d'Israël à l'ONU, on renforcera l'opération signature des cartes pour la reconnaissance de l'État de Palestine en mettant l'accent sur l'ensemble des droits individuels et nationaux. On sera attentifs à la

question de leur acheminement en privilégiant des envois groupés bien identifiés.

Nous restons mobilisés sur bien d'autres sujets, certains qui s'inscrivent malheureusement dans la durée et d'autres, davantage dictés par l'actualité, mais toujours présents à quelque degré que ce soit. ■

*Catherine Breton*

*Aux lecteurs : vous serez peut-être surpris de recevoir Pal Sol sans film plastique. Nous expérimentons une formule plus écologique, anticipant ainsi une prochaine interdiction. Nous espérons aussi éviter de trop nombreux retours avec un adressage plus lisible.*

Trimestriel édité par l'Association  
France Palestine Solidarité (AFPS)

**Directeur de publication :**  
Bertrand Heilbronn

**Comité de rédaction :** Michel Basileo, Jacques Fontaine, Jacques Fröchen, Françoise Leblon, François Leroux, Jean-Marc Lévy, Jean-Paul Roche, Mireille Sève

**Président de l'AFPS :**  
Bertrand Heilbronn

**Maquette et mise en page :** Jean-Marc Lévy

**CPPAP :** N° 0923 G 83106

**Imprimerie :** JJ production  
40 rue de Brest  
35500 Vitré

# Palestine Solidarité

avril 2019

[afps@france-palestine.org](mailto:afps@france-palestine.org)  
[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)  
**Association France Palestine Solidarité**  
21 ter, rue Voltaire  
75011 Paris (M° Rue des Boulets)  
Tél. : 01 43 72 15 79  
Fax : 09 56 03 15 79  
CCP : La Source 34 521 83 N

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Quatre numéros par an.

**Abonnement :**  
5 € pour les adhérents à l'AFPS  
8 € pour les non adhérents  
Abonnez-vous !